

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Biologische Produktion, Agrarprodukte
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Füzesséry, Alexandre
Künzler, Johanna
Mach, André
Salathe, Laura
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Füzesséry, Alexandre; Künzler, Johanna; Mach, André; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Biologische Produktion, Agrarprodukte, 1990 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Internationale Landwirtschaftspolitik	8
Landwirtschaft und Umweltschutz	9
Agrarprodukte	10
Tierische Produktion	25
Pflanzliche Produktion	26
Lebensmittel	27

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
WTO	Welthandelsorganisation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
SGK-NR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates
BFS	Bundesamt für Statistik
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
EU	Europäische Union
BOM	Branchenorganisation Milch
SMP	Schweizer Milchproduzenten
SAG	Schweizer Allianz Gentechfrei
StGB	Schweizerisches Strafgesetzbuch
GGA	Geschützte geografische Angabe
AOP	Appellation d'Origine Protégée (Geschützte Ursprungsbezeichnung)
BLV	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
Agroscope	Kompetenzzentrum des Bundes für landwirtschaftliche Forschung
SIPPO	Swiss Import Promotion Programme
VKMB	Kleinbauern-Vereinigung
SBV	Schweizerischer Bauernverband
GVO	gentechnisch veränderter Organismus
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
MERCOSUR	Gemeinsamer Markt des Südens
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
IP-Suisse	Schweizerische Vereinigung integriert produzierender Bauern und Bäuerinnen
Groupe SAM	Groupe Swiss Agri Militant
SDG	Sustainable Development Goals der UNO
TSchG	Tierschutzgesetz
GTG	Gentechnikgesetz
SFF	Schweizer Fleisch-Fachverband
EuGH	Gerichtshof der Europäischen Union
LMG	Bundesgesetz über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände
<hr/>	
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
OMC	Organisation mondiale du commerce
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
EPF	École polytechnique fédérale
ONUAA	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
CSSS-CN	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
OFS	Office fédéral de la statistique
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats

OFAG	Office fédéral de l'agriculture
UE	Union européenne
IP-Lait	L'Interprofession Suisse de la filière lait
FPSL	Fédération des producteurs suisses de lait
StopOGM	Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique
CP	Code pénal suisse
IGP	Indication géographique protégée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
Agroscope	Centre de compétence de la Confédération suisse pour la recherche agricole
SIPPO	Swiss Import Promotion Programme
VKMB	Association des petits-paysans
USP	Union Suisse des Paysans
OGM	Organisme génétiquement modifié
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
MERCOSUR	Marché commun du Sud
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
IP-Suisse	Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée
Groupe SAM	Groupe Swiss Agri Militant
ODD	Objectifs de développement durable de l'ONU
LPA	Loi fédérale sur la protection des animaux
LGG	Loi sur le génie génétique
UPS	Union Professionnelle Suisse de la Viande
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne (anciennement Cour de justice des Communautés européennes CJCE)
LDAI	Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.06.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le **Conseil fédéral a recommandé le rejet de l'initiative populaire «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques»** déposée en 1994 par le VKMB. Selon le gouvernement, dans la mesure où cette initiative visait à modifier l'ancien article constitutionnel entre-temps remplacé, son acceptation signifierait la réintroduction de l'ancienne disposition. Ceci aurait comme conséquence que des éléments fondamentaux du nouvel article adopté en juin – tels que celui ayant trait à la multifonctionnalité de l'agriculture – disparaîtraient de la Constitution. L'exécutif a en outre souligné que cette initiative risquait de soumettre le versement des paiements directs à des exigences extrémistes (production biologique et détention en plein air) certainement fatales à la grande majorité de la population agricole. Enfin, la proposition de plafonner les paiements directs à CHF 50'000 et, par conséquent, de verser la même aide à toutes les exploitations dépassant 17 hectares ne pourrait que nuire à la création de grosses exploitations plus efficaces économiquement. ¹

POSTULAT
DATUM: 03.05.2012
JOHANNA KÜNZLER

Der Nationalrat nahm mit 85 zu 76 Stimmen ein Postulat Graf (gp, BL) an. Damit wird der Bundesrat beauftragt, in einem Konzept die **zukünftige Rolle der ökologischen Land- und Ernährungswirtschaft** zu konkretisieren. Insbesondere soll die gezielte Förderung von bestehenden Biobetrieben und umsteigewilligen Landwirten ins Auge gefasst werden, da trotz den seit 2004 steigenden Bioumsätzen die inländische Produktion der Nachfrage hinterher hinkt und so ein Teil der Wertschöpfung ins Ausland verloren geht. ²

POSTULAT
DATUM: 16.06.2016
LAURA SALATHE

FDP-Nationalrat Noser (ZH) reichte ein Postulat ein, welches den Bundesrat beauftragt, einen **Bericht zur Wettbewerbs- und Ertragsfähigkeit der landwirtschaftlichen Produktion und über den Einsatz von öffentlichen Mitteln in der Landwirtschaft** zu verfassen. In ihm solle beantwortet werden, wie es um die langfristige Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Landwirtschaft stehe, welche Gefahren für die Ertragsfähigkeit der Landwirtschaftsflächen erkannt, wie die eingesetzten Mittel effizient genutzt und wie die Einkommen in der Schweizer Landwirtschaft langfristig gesichert werden können.

Von Seiten des Bundesrats wurde das Postulat zur Annahme empfohlen, um für die kommende Landwirtschaftspolitik mehr aktuelle Erkenntnisse über die Konsequenzen einer möglichen Liberalisierung zu erhalten. Mit 99 zu 78 Stimmen (6 Enthaltungen) hiess die grosse Kammer das Postulat gut. Dagegen gestimmt hatten grosse Teile der Fraktionen der CVP und der SVP sowie ein Vertreter der BDP. ³

BERICHT
DATUM: 31.12.2016
LAURA SALATHE

Der für das Jahr 2015 prognostizierte Rückgang des Nettounternehmenseinkommens trat nach den Schätzungen des **Agrarberichts 2016** mit einer Reduktion von über 10% wie erwartet ein; folglich betrug dieses neu CHF 2.9 Mia. Grund für diese Reduktion waren sowohl die gesunkenen Markterlöse aus pflanzlicher (CHF -253 Mio.) als auch aus tierischer Produktion (CHF -370 Mio.) gegenüber dem Jahr 2014. Eine ähnliche Entwicklung wurde beim Handel mit landwirtschaftlichen Erzeugnissen ersichtlich, welcher 2015 eine leicht rückläufige Tendenz aufwies. Sowohl die Importe als auch die Exporte sanken mit CHF 11.5 Mia. bzw. CHF 8.5 Mia. im Vergleich zum Jahr 2014 um CHF 0.6 Mia. und CHF 0.3 Mia. Dennoch lagen die Werte beider Sektoren noch höher als im Jahr 2000. Bei der Anzahl der Betriebe setzte sich der Trend von 2014 fort. Laut dem Bericht gab es im Jahr 2015 in der Schweiz insgesamt 53'232 Betriebe, 1.5% weniger als noch im Vorjahr. Wie auch in den Jahren zuvor, betraf der Rückgang vor allem die Betriebe, welche weniger als 30 Hektaren bewirtschafteten.

Nach den vielfältigen Diskussionen um die Selbstversorgung der Schweiz wurden auch dieses Jahr wieder die neusten Zahlen zum Selbstversorgungsgrad (aus dem Jahr 2014) im Agrarbericht veröffentlicht. Insgesamt hat sich dieser vom Jahr 2013 zum Jahr 2014 in allen Bereichen gesteigert. Bei Lebensmitteln tierischen Ursprungs lag er im Jahr 2014 bei 100%, bei pflanzlichen Produkten bei 46%. Alle Lebensmittel

zusammengenommen stieg der Selbstversorgungsgrad im Jahr 2014 im Vergleich zum Vorjahr brutto um fünf Prozentpunkte an und erreichte 63%. Auch der Netto-Selbstversorgungsgrad, also abzüglich der Lebensmittel, die mit Hilfe von importierten Futtermitteln hergestellt wurden, wuchs um 5% auf 55% an.

Im Bericht veröffentlicht wurden auch verschiedene Studien zu Arbeits- und Lebensbedingungen der landwirtschaftlich tätigen Bevölkerungsgruppen. Aus den Zahlen geht hervor, dass 2015 rund 65% der Landwirte und Landwirtinnen mehr als 50 Stunden pro Woche in ihrer Haupterwerbstätigkeit gearbeitet haben. Die durchschnittliche Erwerbsarbeitszeit lag mit 54 Stunden bei Männern und 32 Stunden bei Frauen, ohne Einbezug von Haushaltsarbeiten, deutlich über dem nationalen Mittelwert. Rund 60% der Bäuerinnen und Bauern arbeiteten normalerweise sowohl am Samstag als auch am Sonntag, verglichen mit 15% respektive 10% bei den übrigen selbstständig erwerbenden Männern respektive Frauen und unter 10% bei den nicht in der Landwirtschaft tätigen Arbeitnehmenden. Auch der Mittelwert der Anzahl Ferientage ist bei der landwirtschaftlich tätigen Bevölkerung deutlich tiefer als bei den übrigen Bevölkerungsgruppen, so der Bericht.

Bei den Direktzahlungen kam es im Vergleich zum Vorjahr zu einer leichten Senkung. Im Jahr 2015 wurden vom Staat rund CHF 2.78 Mia. Direktzahlungen ausbezahlt, im Vorjahr waren es noch CHF 2.80 Mia. gewesen. Dieser Rückgang war vor allem auf eine Reduktion der Übergangsbeiträge zurückzuführen. Diese Kategorie war geschaffen worden, um den Landwirten und Landwirtinnen den Umstieg ins neue Direktzahlungssystem der Agrarpolitik 2014-2017 zu erleichtern.⁴

POSTULAT
DATUM: 27.09.2017
LAURA SALATHE

Das im Ständerat angenommene Postulat Müller (fdp, LU) „**Die Schweizer Landwirtschaft für die Zukunft fit machen**“ forderte den Bundesrat auf, aufzuzeigen wie die Schweizer Landwirtschaft für die kommenden Herausforderungen gewappnet werden kann. Insbesondere soll der Bericht die volkswirtschaftliche Bedeutung der Landwirtschaft aufzeigen, Zahlen über Subventionen und direkte sowie indirekte Unterstützungsleistungen durch Bund und Kantone zusammenstellen sowie deren historische Entwicklung aufzeigen. In weiteren Punkten des geforderten Berichtes sollen einerseits Massnahmen vorgeschlagen werden, wie die Landwirtschaft international konkurrenzfähiger gemacht werden könnte, andererseits aber auch diskutiert werden, wie die negativen Konsequenzen einer Liberalisierung für die in der Landwirtschaft Beschäftigten gemildert werden könnten. Im letzten geforderten inhaltlichen Schwerpunkt des Berichts sollen Lösungsansätze gefunden werden, wie Freihandelsabkommen für die Schweizer Landwirtschaft attraktiver gemacht werden können.

Der Bundesrat empfahl das Postulat zur Annahme und gab bekannt, die Inhalte des geforderten Berichtes in die Gesamtschau zur mittelfristigen Weiterentwicklung der Agrarpolitik integrieren zu wollen. Tatsächlich wurde das Postulat schon fünf Wochen nach der Annahme durch die kleine Kammer im Rahmen der Gesamtschau erfüllt.⁵

BERICHT
DATUM: 01.11.2017
LAURA SALATHE

Im November 2017 verabschiedete der Bundesrat die **Gesamtschau zur mittelfristigen Weiterentwicklung der Agrarpolitik** und erfüllte damit acht parlamentarische Vorstösse, deren Abschreibung er gleichzeitig beantragte. In chronologischer Reihenfolge geordnet sind dies die Postulate Aebi, Knecht, von Siebenthal, de Buman, Keller-Sutter, Noser und Müller sowie die Motion Müller.

Im Bericht hielt der Bundesrat fest, dass die Agrarpolitik 2014-2017 in den kommenden vier Jahren so weitergeführt werde wie bisher und die Gesamtschau als Grundlage für das Konzept der Agrarpolitik 2022 dienen solle. Der bundesrätliche Rapport besteht einerseits aus einem analytischen Teil, welcher die Ausgangslage und Problemstellungen beschreibt, und andererseits aus einem strategischen Teil, welcher die grundsätzliche Ausrichtung der zukünftigen Landwirtschaftspolitik beschreibt.

Als Einstieg wird die Bedeutung der Landwirtschaft für die Schweiz aufgezeigt. Im landwirtschaftlichen Sektor sind gut 150'000 Menschen beschäftigt, welche zusammen rund ein Viertel der Landesfläche als landwirtschaftliche Flächen bewirtschaften. Zusammen mit der Forstwirtschaft und der Fischerei erwirtschaften sie 0.7% der Bruttowertschöpfung in der Schweiz. Die 52'000 Betriebe erhalten im Jahr durchschnittlich CHF 53'000 Direktzahlungen. Neben ihrer marktwirtschaftlichen Funktion sind die landwirtschaftlichen Betriebe auch für die Erhaltung mancher öffentlicher Güter zuständig. So werden die Bauernbetriebe durch die Direktzahlungen auch dafür bezahlt, dass sie zur Versorgungssicherheit beitragen, dass sie dabei helfen, die Biodiversität zu erhalten und dass sie die Kulturlandschaft pflegen und Nutztiere tierfreundlich halten. Insgesamt investiert der Bund jährlich CHF 3,7 Mrd. in

Landwirtschaft und Ernährung, wovon CHF 2,8 Mrd. als Direktzahlungen ausbezahlt werden. Dazu kommen indirekte Massnahmen, wie das landwirtschaftliche Boden- und Pachtrecht oder das Zollsystem, welches Schweizer Landwirtschaftsprodukte vor ausländischer Konkurrenz schützt. So schätzt die OECD den Wert des Grenzschatzes für Landwirtschaftsprodukte in der Schweiz für die Jahre 2014-2016 auf durchschnittlich CHF 3,5 Mrd.

Als eine der grössten Herausforderungen der Zukunft wird der hohe Grenzschatz und die Entwicklungen im Ausland genannt. Die ausländische Konkurrenz konnte ihren marktwirtschaftlichen Vorsprung durch technologische Fortschritte in der Biotechnologie und Digitalisierung weiter ausbauen. Der Grenzschatz durch das Schweizer Zollsystem sowie das Phänomen der Hochpreisinsel Schweiz haben dazu geführt, dass die Schweizer Landwirtschaft weiter an Konkurrenzfähigkeit verloren hat. Eine auch im Bericht veröffentlichte Simulation des Kompetenzzentrums des Bundes für landwirtschaftliche Forschung Agroscope kommt zum Ergebnis, dass eine weitere Öffnung der landwirtschaftlichen Märkte volkswirtschaftlich vorteilhaft wäre und unter Begleitung von staatlichen Unterstützungsmassnahmen für die Ernährungs- und Landwirtschaft tragbar wäre.

Eine weitere Ziellücke besteht im Bereich des Umweltschutzes. Vor allem die Stickstoffproblematik (Ammoniak- und Nitratemissionen) wird bei gleichbleibenden Bedingungen bestehen bleiben. Aus diesem Grund sieht der Bundesrat in diesem Bereich Handlungsbedarf. Im weiteren Teil des Berichts wird die grundsätzliche strategische Ausrichtung des Bundesrates für die Landwirtschaftsreform 2022+ beschrieben. Die Stossrichtung lässt sich gut anhand der vom Bundesrat beschriebenen Grundlage des Verfassungsauftrags darlegen. Diese lautet: „Die Land- und Ernährungswirtschaft ist über alle Stufen markt- und wertschöpfungsorientiert. Sie stellt ressourcenschonende Qualitätsprodukte für das In- und Ausland her und erbringt die von der Gesellschaft erwarteten Leistungen.“ Die Rahmenbedingungen sollen so gesetzt werden, dass sich die Ernährungs- und Landwirtschaft in offeneren Märkten behaupten und gleichzeitig ressourcen- und umweltschonend produzieren kann. Ziel ist vor allem eine gute Positionierung auf den in- und ausländischen Märkten im Bereich des mittleren und oberen Preissegments. Dies soll unter anderem erreicht werden, indem der hohe Qualitätsanspruch der Schweizer Produktion konsequent ausgenutzt und das Kostensenkungspotential weiter ausgeschöpft wird. Strukturwandel hin zu grösseren Betrieben und eine verstärkte Ausnutzung der Digitalisierung könnten Möglichkeiten sein, um kostengünstiger zu produzieren zu können, so der Bericht.

Im Sommer 2019 wird der Bundesrat die konkrete Botschaft zur Agrarpolitik 2022+ vorlegen, über welche das Parlament entscheiden wird. Die neue Agrarpolitik wird voraussichtlich 2022 in Kraft treten.⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 02.11.2017
LAURA SALATHE

Die **Reaktionen**, welche wenige Tage **nach der Veröffentlichung der Gesamtschau zur mittelfristigen Weiterentwicklung der Agrarpolitik** erschienen, könnten weiter kaum auseinander liegen. Während die FDP die neuen Ansätze sehr begrüsst und die economistesuisse die Marktliberalisierung als «vorsichtigen und längst überfälligen Schritt» bezeichnete und weitere Öffnungsschritte forderte, standen die SVP, der Bauernverband, die Kleinbauernvereinigung und die Grünen dem Bericht sehr kritisch gegenüber.

Dass die Bauern bei einer Lockerung des Grenzschatzes nicht mehr in der Lage sein würden, kostendeckend zu produzieren, befürchteten der Bauernverband und die SVP. Sie warfen dem Bundesrat vor, mit der Öffnung der Grenzen die Bauernfamilien in eine totale Staatsabhängigkeit zu zwingen. Die SVP fand dafür in einer Medienmitteilung deutliche Worte: «Die einzige sogenannte Vision, welche der Bundesrat offensichtlich und mit schon fast religiösem Eifer in der Agrarpolitik verfolgt, ist das Niederreißen der Grenzen und die direkte Konfrontation unserer Bauernfamilien mit einer globalen Massenproduktion, mit der sie nie werden mithalten können.» Weiter erklärte die SVP, dass sie sich bei den Beratungen zur Vorlage im Jahr 2019 dafür einsetzen werde, die Bauern im Inland zu entlasten, die Kosten zu senken und die Bürokratie abzubauen.

Die Kleinbauernvereinigung kritisierte, dass die Wachstumsidee das Bauernsterben zusätzlich fördere und so die Vielfalt der Landwirtschaft stark eingeschränkt werde.

Die Grünen beanstandeten, dass die nachhaltige Landwirtschaft dem Freihandel geopfert werde und die Gesamtschau keine zukunftsweisenden Lösungen für Umweltprobleme bereithalte. Auch dass der Bericht nicht darauf eingehe, dass Handelsbeziehungen, welche zu einer nachhaltigen Land- und Ernährungswirtschaft beitragen, gefördert werden sollen, gefiel den Grünen nicht. Schliesslich stehe dies so im neuen Verfassungsartikel 104a, welcher durch die Initiative für Ernährungssicherheit mit grosser Mehrheit von der Schweizer Stimmbevölkerung angenommen worden war, so die Argumentation in ihrer Medienmitteilung.

Die SP, CVP, GLP und die BDP nahmen in den ersten Tagen nach der Veröffentlichung des Berichts keine Stellung zur Gesamtschau.⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.06.2018
KAREL ZIEHLI

La CER-CN a décidé, par 13 voix contre 12, d'amener devant sa chambre le **Rapport du Conseil fédéral concernant la vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole**, afin de discuter de son renvoi ou de son maintien – une demande qui ne s'est faite que très rarement au sein du Parlement et qui a surpris plus d'un intervenant. En effet, ce rapport a fait couler beaucoup d'encre et a déjà été longuement discuté – en plus des diverses réactions relayées par la presse – dans le cadre des débats parlementaires relatifs à l'initiative sur la souveraineté alimentaire, ayant eu lieu quelques jours après la publication du présent rapport. Ce ne sont donc pas moins de 21 parlementaires qui demandent à monter à la tribune pour exposer leur position vis-à-vis du rapport en lui-même ainsi que des propositions de la commission. Une majorité de celle-ci propose de renvoyer le rapport tout en prenant en compte quatre points pour la rédaction d'un nouveau rapport. Premièrement, la commission veut que le Conseil fédéral fasse une évaluation précise de l'actuelle politique agricole afin de pouvoir concevoir au mieux la nouvelle mouture. Deuxièmement, elle souhaite que la composante internationale (accords de libre-échange) soit traitée à part et en tenant compte des intérêts de l'ensemble de l'économie. Troisièmement, la majorité exige que le prochain rapport prenne en compte le nouvel article constitutionnel relatif à la sécurité alimentaire récemment approuvé par une majorité des votants. Et quatrièmement, le Conseil fédéral est invité à remanier le calendrier de la politique agricole afin de pouvoir prendre en compte les résultats des différentes initiatives populaires relatives à l'agriculture (entre autres: initiative pour une souveraineté alimentaire, initiative pour des aliments équitables, initiative pour une eau potable propre et une alimentation saine) qui seront soumises aux citoyens et citoyennes ces prochaines années. La majorité de la commission estime, en effet, que le Conseil fédéral doit adopter son message sur la politique agricole 22+ avant la votation sur cette dernière initiative, afin que la première chambre puisse traiter le message juste après la décision populaire – le Conseil fédéral serait amené, en cas d'acceptation, à devoir reformuler un message, cette initiative amenant vraisemblablement une révision fondamentale de la politique agricole.

A cela, trois propositions de minorités s'opposent à renvoyer tel quel le projet proposé par la majorité au Conseil fédéral. La minorité 1 demande même à rejeter le renvoi du présent rapport. La minorité 2 demande à biffer le deuxième point évoqué ci-dessus. La minorité 3 veut, elle, biffer le quatrième point.

Lors des débats dans la chambre basse, le rapporteur francophone de la commission, Jean-Paul Gschwind (pdc, JU) rappelle les deux composantes clés du rapport qui sont, d'une part, une présentation de divers scénarios de réduction des droits de douane dans le domaine agricole et, d'autre part, une description d'indications concrètes – reposant particulièrement sur les possibilités offertes par la digitalisation et les innovations dans ce domaine – qui seront présentées dans le cadre de la politique agricole 22+. Il précise également les raisons pour lesquelles la commission a décidé d'amener ce rapport devant sa chambre, une majorité des membres de la commission estimant que le Conseil fédéral fait plus que de simplement lancer une discussion sur le sujet et décrirait bien plus la stratégie qu'il souhaite mettre en œuvre ces prochaines années. Ces questionnements ont mené aux quatre points soumis par la commission.

Beat Walti (plr, ZH), en tant que rapporteur des minorités 1 et 2, détaille les raisons avancées de leurs propositions. Premièrement, il estime que cela ne servirait à rien de renvoyer ce rapport au Conseil fédéral, celui-ci n'étant pas une feuille de route que l'exécutif va directement implémenter. Il critique la majorité de la commission de pratiquer une politique de l'autruche, ne voulant pas voir les problèmes et les possibles solutions quant à la question du devenir de l'agriculture suisse. Il fait remarquer que la réaction des opposants à cette vue d'ensemble relève de l'épreuve de force vis-à-vis des autorités, ayant comme seul but d'indiquer la direction à donner dans ce domaine. Il rappelle finalement que la procédure de consultation que le Conseil fédéral lancera quant à la future politique agricole contient, dans tous les cas, plusieurs étapes durant lesquelles le parlement pourra intervenir afin d'indiquer quelle politique il souhaite.

Malgré tout, en cas d'acceptation du renvoi du rapport, le député libéral-radical souhaite que le deuxième point relatif à la mise à l'écart de la composante internationale du rapport soit biffé, celui-ci estimant inimaginable de simplement supprimer de la réflexion globale sur le futur de l'agriculture suisse les possibilités offertes par de possibles accords de libre-échange.

Après avoir critiqué l'exercice consistant à renvoyer un rapport au Conseil fédéral alors qu'il n'a aucune obligation légale d'inclure les points discutés, le député socialiste Beat Jans (ps, BS) présente la position de la minorité 3. Celle-ci souhaite que soit retirée des

demandes la prise en compte des initiatives portant sur l'agriculture. Le député Jans rappelle que le rapport ne présente pas de planning et estime donc peu sensé d'inclure cette demande.

Se succèdent ensuite les prises de parole des rapporteurs des différentes fractions parlementaires. Pour les vert'libéraux, Kathrin Bertschy (pvl, BE) prend la parole et commence par saluer le fait que le Conseil fédéral présente une vision d'ensemble sur l'agriculture, une vision ancrée dans l'ensemble de l'économie. La fraction estime toutefois que la politique agricole pourrait être réformée principalement sur deux aspects. Premièrement, la députée Bertschy déplore le fait que, malgré 2,7 milliards de francs de paiements directs par année, aucun des 13 objectifs environnementaux fixés pour l'agriculture n'ont été atteints, comme présenté dans le rapport en réponse au postulat 13.4284. Le deuxième point concerne la compétitivité: si les agricultrices et agriculteurs souhaitent être compétitifs, ils se doivent de baisser les coûts de production. Et ceci serait, selon la députée bernoise, possible en arrêtant, par exemple, de se reposer sur les importations de fourrages (des importations qui représentent un montant total de 1,5 milliards de francs par années) et en laissant le bétail paître sur les pâturages. Malgré tout, la fraction verte'libérale rejette le renvoi de ce rapport.

Au contraire de la fraction des vert'libéraux, le Parti Bourgeois Démocrate prend position pour le renvoi de la vue d'ensemble. Son président, Martin Landolt (pbd, GL), l'explique par l'absence de consultation des milieux agricoles concernés. De plus, il estime que les accords de libre-échange n'ont pas forcément à apparaître dans la politique agricole, soutenant ainsi le deuxième point soulevé par la commission. Une position que partage également le rapporteur de la fraction UDC, Pierre-André Page (udc, FR), qui estime que la composante internationale doit être séparée de la composante intérieure, tout en admettant que des interdépendances existent entre les deux. Le rapport décrit, selon lui, des scénarios quant à la composante internationale, qui auraient des conséquences catastrophiques pour l'agriculture suisse, avec une baisse généralisée des prix, une baisse de l'auto-provisionnement, un affaissement du nombre d'habitants dans les régions décentralisées ainsi que le risque de ne plus pouvoir remplir le rôle de multifonctionnalité décrit dans l'article 104 de la Constitution. Le renvoi est également soutenu par la fraction PDC qui estime que les scénarios d'ouverture des marchés esquissés dans le rapport auraient des conséquences catastrophiques pour les familles paysannes, comme expliqué par le président de l'USP, Markus Ritter (pdc, SG).

Pour le groupe des Verts, le rapport doit être renvoyé et revu selon les points 1 à 3 soulevés par la commission, comme défendu par Maya Graf (verts, BL). Malgré tout, la fraction verte ne soutiendra pas le quatrième point relatif à la prise en compte des initiatives, sous peine de ne pas soutenir le renvoi du rapport. Pour la fraction socialiste, Beat Jans prend à nouveau la parole et explique que le parti socialiste sera, comme à son habitude, critique envers tout accord de libre-échange que la Suisse ratifiera dans le futur. Mais, le renvoi n'ayant aucun caractère juridiquement contraignant, il ne fait aucun sens de suivre la proposition de la majorité de la commission. Le député Jans critique, de plus, l'influence et le "show" offert par l'Union Suisse des Paysans, qui tend à dicter la politique économique du pays, alors que l'agriculture ne représente que 0,7% de la valeur ajoutée créée dans le pays.

Finalement, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann monte à la tribune pour défendre la présente vue d'ensemble. En toute logique, le Conseil fédéral propose de rejeter la proposition de la majorité de la commission, car il estime que tous les points complémentaires sont d'ores et déjà respectés par l'exécutif. En effet, concernant le premier point, un rapport plus détaillé sur la politique agricole 2014-2017 doit être présenté après l'été 2018. Concernant le deuxième point, le conseiller fédéral en charge des questions économiques précise que les accords de libre-échange et la politique agricole seront bel et bien traités séparément, conformément aux déclarations faites lors des entretiens de Watteville du 4 mai 2018. Johann Schneider-Ammann considère le troisième point comme étant superflu, la prise en compte de la votation populaire relative à la sécurité alimentaire de septembre 2017 allant de soi. Quant au quatrième point, il ne peut qu'approuver le fait que le Conseil fédéral préparera le message relatif à la nouvelle politique agricole avant la votation sur l'initiative pour une eau potable propre et une alimentation saine et, qu'en cas d'acceptation de cette dernière, il devra fondamentalement la repenser.

Avant de passer aux votes, le rapporteur francophone de la commission précise qu'ils ont mandaté l'administration pour rédiger un rapport relatif au commerce durable, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU. De plus, la commission soumet à l'assemblée le postulat 18.3380 intitulé "Vue générale sur la politique agricole. Effets du système de protection douanière pour les branches situées en amont et en aval du secteur agricole".

Au vote, le Conseil national accepte, par 120 voix contre 62 et 6 abstentions, de

maintenir le point 2, ainsi que le point 4 (par 102 voix contre 86 et 0 abstention). Finalement, les parlementaires acceptent, par 108 voix contre 74 et 7 abstentions, la proposition de la majorité de renvoyer le rapport au Conseil fédéral, sans le soutien des verts, des verts-libéraux et de la majorité des socialistes et des libéraux-radicaux.⁸

POSTULAT
DATUM: 05.06.2018
KAREL ZIEHLI

La vue d'ensemble du développement de la politique agricole à moyen terme publiée par le Conseil fédéral a été l'occasion de répondre, entre autres, au **postulat Noser (plr, ZH)**. Celui-ci, qui se penchait sur les effets d'une possible ouverture des marchés agricoles, **a donc été classé.**⁹

BERICHT
DATUM: 14.08.2018
KAREL ZIEHLI

Dans le cadre des discussions relatives à la vue d'ensemble du développement à moyen terme de l'agriculture du Conseil fédéral, la CER-CN, sur proposition de la députée Rytz (verts, BE), a demandé à l'administration fédérale de lui fournir un **rapport complémentaire sur le commerce durable**. Ainsi, l'administration devait approfondir deux aspects: d'une part, regarder quelles sont les stratégies et mesures concrètes qui, d'ici à 2030, permettront à la Suisse d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (élaborés dans le cadre de l'Agenda 2030) relatifs aux questions agricoles et alimentaires. D'autre part, celle-ci devait recenser les critères écologiques et sociaux minimaux qui devront figurer dans les prochains accords de libre-échange afin de respecter le principe de commerce durable nouvellement inscrit dans la constitution fédérale, ainsi que dans les ODD.

Le rapport délivré indique, premièrement, que le Conseil fédéral considère les ODD comme un cadre à prendre en compte pour la prochaine politique agricole (PA 22+), mais que la thématique «systèmes alimentaires durables» est à traiter de manière suprasedimentaire, et non pas dans la seule politique agricole. Ces objectifs sont, malgré tout, dans le viseur du secteur agroalimentaire qui tente de les atteindre. Ainsi, le deuxième objectif (faim zéro) fait l'objet d'une politique de sécurité alimentaire permettant de couvrir plus de la moitié des besoins nationaux en produits alimentaires. Pour respecter l'ODD 2 et 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable), la Confédération a développé tout un arsenal de mesures permettant de conserver les ressources génétiques, essentielles à la sécurité nationale et internationale. Quant à l'ODD 12 (consommation et production responsables), le rapport note que la population dispose de labels de qualités (IP-Suisse, Bio-Suisse) leur assurant l'achat d'aliments issus d'une production respectueuse des ressources et des animaux. Le rapport en vient ensuite à l'évolution future et à la prise en compte des ODD dans la prochaine politique agricole. Il fait par exemple remarquer qu'aucun des objectifs environnementaux de l'agriculture n'a été atteint, comme révélé dans un rapport en réponse au postulat Bertschy. Un autre exemple est le cas des conjoints (majoritairement conjointes) des chefs et cheffes d'exploitation qui ne sont toujours pas sur un pied d'égalité avec leur partenaire en ce qui concerne la sécurité sociale. Ainsi, la PA 22+ prévoit d'améliorer ces situations en permettant aux partenaires, concernant ce dernier cas, d'avoir accès à une pension normale. La PA 22+ prévoit également d'étendre les paiements directs, afin de réduire l'empreinte écologique du secteur agricole et d'atteindre les objectifs environnementaux précédemment cités.

Dans la deuxième partie du rapport, l'administration fédérale revient sur les «contributions des relations commerciales au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire». Depuis 2011, tous les traités de libre-échange signés par la Suisse contiennent des clauses concernant le développement durable. La Confédération estime que ces clauses garantissent, en effet, que le processus de libéralisation économique inhérent aux accords de libre-échange ne nuise pas aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'à l'environnement. L'accord entre la Suisse et l'AELE comporte, par exemple, des dispositions concernant le respect des politiques sociales et environnementales. Les accords du GATT, quant à eux, autorisent les parties prenantes à mettre en place des dérogations si celles-ci ont pour but de protéger la santé et la vie. La Confédération estime que la promotion du développement durable dans les accords commerciaux passera également par le développement des nouvelles technologies de l'information qui permettront de s'assurer que les produits en circulation répondent bel et bien aux critères fixés. La technologie blockchain peut ainsi, par exemple, être utilisée afin de réduire les possibilités de tromperie sur la marchandise. Le rapport note également que le SECO va, pour la première fois dans le cadre d'un accord de libre-échange, entreprendre d'inclure dans l'accord avec les pays du MERCOSUR un dialogue et un monitoring portant sur le développement durable. Finalement, le rapport fait état de l'importance économique du commerce d'aliments

équitable en Suisse et note que les Suisses et Suissesses ont dépensé CHF 701 millions pour ces denrées en 2017, soit une augmentation de plus de 11% par rapport à l'année précédente. Ce type de commerce n'est pas régulé par l'Etat, celui-ci veillant simplement au bon respect des normes d'accréditation (permettant l'obtention d'un label) en circulation.¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 14.11.2018

KAREL ZIEHLI

Après que le Conseil national a pris la décision de renvoyer au Conseil fédéral sa vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole, ce dernier a présenté **une nouvelle version de la PA 22+** qui est **mise en consultation** jusqu'en mars 2019. Pour le directeur de l'USP, Jacques Bourgeois (plr, FR), cette nouvelle mouture présente l'avantage de proposer un budget stable et de s'attaquer aux produits phytosanitaires. Ces derniers seront, en effet, interdits s'ils présentent un risque trop élevé pour l'environnement et le gouvernement souhaiterait inciter les paysannes et paysans à s'en passer complètement. Toutefois, le directeur de l'USP critique l'instabilité due aux changements fréquents de règles, alors que les investissements des paysans et paysannes se font sur plusieurs dizaines d'années. Les Verts ainsi que diverses organisations environnementales s'attaquent, quant à eux, au manque de mesures que le Conseil fédéral prévoit de prendre pour lutter contre l'affaissement de la biodiversité et la dégradation des sols. L'Association des petits paysans critique, elle, une politique allant vers une industrialisation de l'agriculture, le Conseil fédéral soutenant l'agrandissement des exploitations, au lieu de lutter contre la diminution du nombre de paysan.ne.s.

Par ailleurs, ce document ne fait plus mention d'un affaiblissement des protections douanières, point le plus fortement critiqué par les milieux paysans dans la précédente mouture. Le Conseil fédéral propose, en lieu et place d'une stratégie globale, de discuter de cet aspect lors de la négociation de chaque nouvel accord de libre-échange.

Parmi les autres propositions formulées par le ministre de l'agriculture, Johann Schneider-Ammann, on retrouve un accès facilité à la terre pour les personnes, associations, fondations, ou coopératives souhaitant acquérir une exploitation mais ne provenant pas de famille paysanne, l'inscription dans le droit agricole de la production d'insectes ou encore un plafonnement des paiements directs à CHF 250'000.-, alors que ceux-ci ne sont aujourd'hui plus limités, et atteignent parfois plus de CHF 500'000.- pour une exploitation. Ce dernier point, justifié par les autorités pour des raisons de politique sociale, a fait consensus parmi les organisations et partis établis. En effet, ces «fermes dorées» font fréquemment l'objet de critiques au sein de la population. Finalement, le Conseil fédéral souhaite améliorer la situation des paysannes en proposant de coupler l'octroi de paiements directs au versement des prestations sociales (deuxième ou troisième pilier ainsi qu'assurance perte de gain), ce qui représenterait un bond en avant pour les femmes de paysans, selon le journal «Wochenzeitung». Ce dernier critique, malgré tout, une vision d'ensemble qui ne tient pas compte des problèmes imputés aux changements climatiques. Pour la «Wochenzeitung», une politique agricole intelligente est une politique d'alimentation, où toute la chaîne alimentaire est considérée, donnant comme exemple une politique qui réduirait activement les élevages d'animaux nourris avec des fourrages importés, couplée à une baisse de la consommation de viande.

Des critiques sont également émises du côté de la «NZZ», qui s'attaque à la logique même de certains aspects de la politique agricole. La «NZZ» donne comme exemple le programme qui vise à soutenir financièrement les paysan.ne.s qui maintiennent en bonne santé leur bétail, alors que cela devrait aller de soi. Le journal rappelle que les paysan.ne.s suisses donnent 17 fois plus d'antibiotiques à leurs vaches que leurs collègues danois – ce qui, par l'émergence de résistance bactériologique, représente un problème de santé publique et animale. La «NZZ» fait également remarquer que l'argent versé par la Confédération afin de contribuer à la sécurité alimentaire (en moyenne CHF 1.1 milliards par année, comparé aux CHF 400 millions pour la protection de la biodiversité) est tributaire d'une vision court-termiste, l'agriculture conventionnelle ne contribuant, à l'heure actuelle, pas à une utilisation durable des ressources – la non-atteinte des objectifs environnementaux pour l'agriculture en étant un exemple.¹¹

Internationale Landwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.11.1993

ANDRÉ MACH

Parmi les dossiers des négociations bilatérales avec l'UE, retenus par le Conseil des ministres, les douze ont réussi à **imposer le sujet de l'accès au marché pour les produits agricoles**. Les milieux paysans ont exprimé leur crainte de voir le Conseil fédéral accepter certaines exigences des pays du Sud de l'Europe qui n'étaient pas comprises dans le traité de l'EEE. A ce propos, le gouvernement, afin d'obtenir l'appui de l'Espagne lors des négociations, a fait un geste en sa faveur en diminuant les droits de douane de quelques produits agricoles ibériques.¹²

MOTION

DATUM: 17.12.1993

ANDRÉ MACH

Par ailleurs, le Conseil national a transmis comme postulat une motion Leu (pdc, LU) qui **charge le gouvernement d'élaborer un ensemble de propositions** offensives en vue des négociations dans le domaine agricole dans le but d'obtenir un plus large accès à l'UE pour les produits suisses.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.12.1994

SERGE TERRIBILINI

La Commission de l'UE a recommandé au Conseil des ministres de conclure avec la Suisse un accord dans le domaine de l'accès au marché des produits agricoles et a, pour ce faire, **proposé un projet de mandat de négociation** qui accompagne cinq autres mandats sectoriels. Un meilleur accès au marché suisse des produits de l'UE constitue en effet une condition importante pour l'aboutissement de nombreuses demandes suisses de négociations. Le projet de la Commission prévoit d'élargir le contenu de l'accord EEE et consiste essentiellement en la réduction ou la suppression mutuelle de droits de douane et d'autres obstacles à l'importation sur une soixantaine de produits (viande, fruits, légumes, fromages, vins, etc.). Après adoption par le Conseil des ministres des projets de la Commission, les négociations ont été entamées à la mi-décembre.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.10.1995

ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Bien que les négociations entre la Confédération et l'UE portant sur la réduction voire la suppression des différents obstacles à la libre circulation de certains produits agricoles n'aient pas abouti pendant l'année sous revue, **les deux parties ont trouvé un terrain d'entente sur certains points**. En effet, les négociateurs helvétiques se sont rapprochés sensiblement des exigences de l'UE sur les produits laitiers, le vin, ainsi que sur les fruits et légumes. Au sujet de la production fromagère, ils ont donné leur accord pour abolir immédiatement les limitations à l'importation ainsi que pour diminuer, et dans un second temps supprimer, les subventions à l'exportation. Dans le secteur de la viande, la position de la Suisse a été en revanche beaucoup plus restrictive, même si Berne n'a pas exclu des concessions sur les contingents tarifaires. En échange, l'UE s'est engagée à prendre des mesures réciproques. Les représentants suisses n'ont pas obtenu de la part des négociateurs européens que les produits agricoles transformés (tels que le chocolat) soient mis sur la table des discussions, les négociateurs de l'Union faisant savoir que ce volet n'était pas compris dans le mandat qui leur avait été délivré par les ministres européens.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.05.1996

ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Sans pour autant aboutir à un accord définitif, les négociateurs européens et helvétiques sont parvenus à un nombre non négligeable de **points de convergence, notamment au sujet du commerce de fromages et de vins**. En effet, en ce qui concerne la production fromagère, les deux parties se sont entendues sur l'exemption de toute taxation douanière pour les principaux fromages helvétiques à pâte dure ainsi que pour certains fromages frais ou à pâte molle européens. Au sujet de la production viticole, les négociateurs helvétiques ont accepté d'abaisser les droits de douane sur le vin rouge en bouteille au niveau de celui valable pour le vin rouge en vrac, les représentants européens offrant à leur tour d'augmenter de 10'000 hectolitres le contingent annuel de vins suisses franc de toute taxation. Dans le secteur de la viande, les deux parties ne sont en revanche pas parvenues à un accord. Dans ce domaine – tout comme d'ailleurs dans le secteur des fruits et légumes – il semble que l'heure de la disparition des contingents tarifaires n'ait pas encore sonné.¹⁶

Du fait de l'introduction d'une directive de l'Union européenne soumettant l'importation de fromage au strict respect de certaines normes de propreté, l'ensemble des fromageries helvétiques ont été passées au peigne fin par des inspecteurs de la Confédération. Un cinquième des centres de production – soit quelque 250 établissements – ont été déclarés non conformes. Si la majorité des cas concernés pourront procéder sans trop d'encombres aux modifications nécessaires, il est vraisemblable que les exigences de l'UE signifieront la disparition de certaines fromageries.¹⁷

Landwirtschaft und Umweltschutz

Les produits alimentaires estampillés biologiques continuent à trouver un fort attrait aux yeux de la population. Porté par la vague d'inquiétude et de mécontentement vis-à-vis des errements de l'industrie, **ce nouveau marché «vert» a représenté en 1999 un chiffre d'affaires global de plus de 600 millions de francs**. Migros a constaté une augmentation de 25% de ses ventes durant cette année, alors que Coop, qui occupe la première place dans le secteur, a annoncé une augmentation d'un tiers de son chiffre, un total de 467 millions de francs. Plus d'un tiers du lait écoulé par celle-ci provient de production biologique. Le Bourgeon – l'association qui décerne en Suisse le label bio – a annoncé pour 1999 une production bio de 120 millions de kilos de lait. Elle évaluait le chiffre de 138 millions pour 2000, et espérait atteindre les 150 millions pour 2001. L'engouement «bio» se vérifie principalement en Suisse alémanique: seulement 10 millions de kilos de lait bio sont produits du côté romand. L'agriculture bio se révèle aussi un moyen de contrebalancer la chute des prix dans l'économie laitière, avec un kilo de lait payé 15 à 20% plus cher que son équivalent non bio. Le fromage estampillé «bio» en particulier a subi une forte augmentation, de 71 millions de kilos produits en 1998 à 102,5 millions de kilos en 2000, soit une hausse de 40%. Selon les estimations de Bio Suisse, 8,4% de la population paysanne cultivait bio, 8,1% des terres agricoles utiles en Suisse en 2000. L'association a lancé un appel aux agriculteurs pour qu'ils se reconvertissent massivement à ce marché en expansion, à la forte demande.¹⁸

Le bio progresse en Suisse. En 2017, on comptabilisait 6'906 exploitations estampillées bio (représentant 14 pourcents de l'ensemble des producteurs et productrices suisses), soit 279 de plus que l'année précédente. Le marché bio a, lui aussi, progressé, représentant 9% des parts de marché. Cela correspond à un coût total par habitant de CHF 320.- par année, faisant des suisses et suissesses les plus dépensiers au monde en produits biologiques. Cette tendance est amenée à se poursuivre ces prochaines années, les exploitant.e.s bios y trouvant leur compte. En effet, bien que les efforts à fournir soient plus importants qu'en culture conventionnelle, les produits biologiques sont vendus à un meilleur prix et les exploitations bios touchent jusqu'à CHF 1'600.- de plus par hectare par rapport aux exploitations conventionnelles. Une hausse continue de ce type d'exploitation amène, en corollaire, le risque d'une production trop importante face à la demande. Un risque toutefois balayé par le président de Bio Suisse, Urs Brändli, qui a pour objectif de voir un quart des exploitations suisses labellisées en bio à l'horizon 2025.

Cette tendance se fait également ressentir au sein des écoles d'agriculture, à l'image de l'école d'agriculture biologique bernoise Inforama qui va ouvrir une nouvelle classe pour répondre à la demande. En Romandie aussi, la filière biologique se renforce dans les écoles agricoles: la classe spécifiquement dédiée à l'agriculture biologique qui sera ouverte en 2019 au sein de l'école d'agriculture de Marcelin dans le canton de Vaud en étant un exemple; une évolution également constatée dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel, comme relevé par le journal 24 Heures.¹⁹

Agrarprodukte

STANDESINITIATIVE
DATUM: 12.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil des Etats a décidé de ne pas donner suite à l'initiative du canton de Berne, qui exigeait une modification de la loi sur l'agriculture afin **d'encourager la conversion volontaire d'exploitations agricoles à l'agriculture biologique**, sans que des pertes de revenu se fassent sentir pour les exploitants concernés. La Chambre a estimé que le but visé par ce texte était déjà atteint par l'introduction de nouveaux paiements directs à caractère écologique, et qu'il serait malséant de ne soutenir qu'une seule sorte de méthode de production agricole, en oubliant, par exemple, la production intégrée.²⁰

STANDESINITIATIVE
DATUM: 30.11.1992
SERGE TERRIBILINI

Pour sa part, le Conseil national, s'il a également rejeté la disposition visant à encourager l'agriculture biologique, a cependant accepté la seconde partie de l'initiative; celle-ci exige l'introduction d'un label écologique, ce qui permettrait de protéger les produits fabriqués dans des conditions respectueuses de l'environnement. Le Conseil fédéral devra élaborer et présenter un projet allant dans le sens de cette décision.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.03.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil national a accepté, à l'unanimité, l'arrêté fédéral concernant le **Protocole de Cartagena** sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. Il s'agit du premier instrument légal international visant à garantir que les OGM susceptibles de présenter un danger soient transférés, manipulés et utilisés en toute sécurité. Tout pays aura le droit de refuser l'importation de semences ou de produits agroalimentaires, grâce à la procédure d'accord préalable.²²

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 27.03.2002
ROMAIN CLIVAZ

La cote des **produits biologiques** n'a cessé d'augmenter depuis quelques années et le produit de leur vente devrait, dans le courant de l'année sous revue, dépasser le milliard de francs selon Bio Suisse, organisation faîtière des paysans bio. Cette augmentation de la demande, qui a doublé depuis 1997, a poussé de nombreux agriculteurs à adopter ces méthodes de production. Le nombre d'exploitations respectant le cahier des charges était de 6213 début mars 2002, dont 600 fermes reconverties en 2001. Un fossé entre la Suisse alémanique et la Suisse romande a été constaté, bien que l'augmentation moyenne de 26% du nombre d'exploitations romandes soit supérieure à la moyenne suisse (11%) et a permis un rattrapage progressif. Si des régions comme les Grisons se trouvaient à la pointe avec une ferme sur deux, la Suisse romande est demeurée en retrait avec des parts de fermes bio oscillant entre 2,7 % à Genève et 6,4% en Valais. La viande a peine à se profiler sur le marché (2% du marché global) alors que le pain (9%), le lait (9%), les légumes (11%) et les œufs (13%) sont devenus de sérieux concurrents pour les produits non labellisés.²³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 02.10.2002
ROMAIN CLIVAZ

Après le Conseil des Etats, c'est le National qui a traité le **projet Gen-Lex**. Lors de sa session d'automne, la Chambre basse s'est saisie du dossier. Ce sont principalement deux blocs qui se sont affrontés : d'un côté, les défenseurs d'une Suisse ouverte aux développements des biotechnologies et proche des milieux économiques et de la recherche (principalement radicaux et libéraux), de l'autre, une coalition hétéroclite formée de la gauche (socialistes et verts) et des milieux agricoles qui estimaient que les incertitudes liées à ces technologies appelaient à une certaine prudence. Un **moratoire** explicite de cinq ans sur la production et la commercialisation en Suisse de produits contenant des Organismes génétiquement modifiés (OGM) a été refusé par 90 voix contre 83. Une proposition des écologistes de moratoire intégral interdisant toute sortie à l'air libre d'OGM, y compris pour la recherche, a été balayée. Les écologistes, la gauche et une partie des milieux agricoles ont toutefois obtenu des garde-fous très stricts pour la mise en circulation d'OGM. La question de la **responsabilité civile** a suscité un débat intense. Les partisans d'une responsabilité du fabricant (l'industrie agroalimentaire) uniquement en cas de défaut objectif du produit ont affronté ceux d'une canalisation de la responsabilité sur ce seul fabricant. C'est finalement la première solution qui a été retenue. Le vote sur l'ensemble a reflété les résultats souvent serrés enregistrés lors de l'examen de détail. Le projet a été accepté par 67 parlementaires (dont 27 pdc, 17 prd, 16 udc et 5 pl), rejeté par 48 (dont 28 ps, 9 pe et 9 udc) et 48 abstentions (dont 18 ps, 14 prd, 13 udc).²⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 16.10.2002
ROMAIN CLIVAZ

Suite à la décision du National de ne pas introduire de moratoire en matière d'utilisation d'OGM, **les paysans et les grands distributeurs** ont fait une déclaration commune dans laquelle ils **renoncent volontairement aux produits contenant des OGM**. Les grands distributeurs (Migros, Coop, Carrefour Suisse), l'USP, Biosuisse, les Producteurs suisses de lait (PSL) et l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries ont élaboré le label « Suisse Qualité » signalant les produits agricoles et transformés garantis 100% suisses et sans OGM. Les grands distributeurs se sont engagés à ne plus offrir d'aliments génétiquement modifiés. Les associations de défense des consommateurs, tout en saluant la démarche, ont regretté l'absence du secteur de la restauration et de dispositions concernant les conditions d'élevage du bétail dans la déclaration. Elles ont également rappelé leur préférence pour des contrôles étatiques plutôt que par les producteurs et regretté la multiplication de labels rendant l'information opaque pour les consommateurs.²⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 05.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil des Etats a repris le dossier en décembre pour **l'examen des divergences**. Concernant la question de la responsabilité, il s'est rapproché du National tout en apportant quelques précisions concernant le « privilège des agriculteurs ». La responsabilité des conséquences que peuvent avoir ces substances ne devrait pas être assumée par les agriculteurs (dans ce cas utilisateurs), mais par les producteurs et importateurs de semences génétiquement modifiées. Un droit de recours a été prévu en cas de mauvaise utilisation.²⁶

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 23.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

L'OFEFP a finalement autorisé l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich à effectuer sa **dissémination expérimentale de blé transgénique** sur un site d'essai se trouvant à Lindau (ZH). L'OFEFP avait été désavoué par son conseiller fédéral de tutelle, Moritz Leuenberger, dont le département avait admis un recours de l'EPFZ. Le conseiller fédéral avait expliqué, dans le courant du mois de septembre, que la décision d'interdiction prononcée par l'office n'avait pas respecté le droit en vigueur. Il avait également reproché à son administration de s'être détachée de la décision de la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB). Des critères précis ont été édictés pour assurer une sécurisation maximale du site et éviter toute dissémination des pollens dans la nature. De plus, un suivi régulier des recherches, sous la surveillance des autorités zurichoises, devra être assuré. L'organisation Greenpeace et des habitants de Lindau ont annoncé leur intention de recourir contre cette décision.²⁷

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 26.03.2003
ROMAIN CLIVAZ

Bio Suisse, l'union faitière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé que les ventes de **produits portant le label « bio »** avaient progressé de 13% et dépassaient ainsi le milliard de francs en 2002. Le nombre d'entreprises refusant d'utiliser des pesticides chimiques de synthèse a progressé de 6%. Bio Suisse a attribué son label « Bourgeon » à 6466 paysans, soit environ 11% des fermes. Les Grisons sont restés à la pointe avec environ la moitié des exploitations qui ont adopté ces méthodes de production. La Suisse romande est demeurée en retrait sur le plan national, tout en affichant un taux de croissance supérieur à la moyenne suisse. Les carottes (20% du marché) et les œufs (12%) ont confirmé leur capacité concurrentielle, alors que la viande est demeurée en retrait (4%). Le bœuf a cependant progressé de 61% en 2002 et une progression de 20% était attendue pour le secteur de la viande en 2003. Bio Suisse a également élargi sa palette de produits pour en commercialiser environ 6300, dont des pizzas, des glaces ou encore de la charcuterie.²⁸

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 29.04.2003
ROMAIN CLIVAZ

La plateforme interprofessionnelle pour l'« Avenir de l'agriculture suisse », initiée par la Migros suite aux protestations paysannes de 2001, a présenté une étude relativisant le **reproche de marges exagérées adressé aux distributeurs**. Il en ressort ainsi que la production et la vente de viande, de lait et de pommes de terre rapportent très peu, tant aux paysans qu'aux distributeurs. Elle arrive également à la conclusion que sans subventions ni paiements directs, la situation serait encore plus difficile. Des critiques ont été formulées quant à la manière de faire ces calculs. Se fondant sur les marges réalisées par chacun des acteurs, rien n'était dit sur la structure des frais qui induisaient ces insuffisances. Ce travail donnait ainsi l'impression qu'en fin de compte, aucun acteur de la chaîne de production ne devait se remettre en question. La plateforme interprofessionnelle pour l'« Avenir de l'agriculture suisse » se compose de

représentants des organisations agricoles, des distributeurs, du commerce de détail, des consommateurs, des autorités et enfin du monde politique.²⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.10.2003
ROMAIN CLIVAZ

Malgré ses divisions internes, l'Union suisse des paysans (USP), a apporté son soutien à l'initiative populaire "pour des aliments produits sans manipulations génétiques", dite "Initiative stop OGM". Ce texte, lancé en début d'année, prévoit principalement que l'agriculture suisse « n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés durant les cinq ans qui suivent l'adoption de la présente disposition constitutionnelle ». Il prévoit également un certain nombre d'interdictions d'importations et de mises en circulation (plantes, semences, animaux). Lors du lancement de la campagne de récolte de signatures, c'est une coalition formée de paysans, d'écologistes, d'organisation diverses (aide au tiers-monde...) et de défenseurs des consommateurs qui a réaffirmé sa méfiance à l'égard des OGM. La Fédération romande des consommateurs avait renoncé à soutenir le texte. Elle estimait qu'une parfaite transparence en matière de production et de commercialisation était souhaitable. A l'inverse, les agriculteurs favorables à l'initiative, comme le conseiller national Josef Kunz (udc, LU), y voyaient un avantage concurrentiel pour leurs produits. Le parti radical est l'un des rares partis à ne pas compter de représentants soutenant le texte. Des organisations, dont Greenpeace, ont jugé l'initiative trop modérée et n'ont pas apporté leur soutien. L'initiative populaire fédérale « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » a officiellement abouti à la mi-octobre.³⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 19.11.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le WWF, la Protection suisse des animaux (PSA) et les fédérations de défense des consommateurs ont **évalué les différents labels** présents sur les étalages des commerces. Si de nombreux labels ont été jugés peu recommandables, les produits « bio » l'ont été très positivement. L'existence d'organismes de contrôles indépendants, de la culture jusqu'à la vente, et le respect de critères stricts d'élevage et de production ont été relevés.³¹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 23.03.2004
ELIE BURGOS

Lors de sa conférence de presse annuelle, Bio Suisse, l'union faîtière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé que les **ventes de produits portant le label « bio »** ont progressé de 7% durant l'année 2003 pour atteindre un chiffre d'affaire global de 1,13 milliards de francs. 206 exploitations agricoles ont fait le pari de la reconversion à l'agriculture biologique, contre 157 en 2002. La Suisse compte ainsi 6445 fermes bio. Ce chiffre représente 11% de toutes les exploitations agricoles. Longtemps à la traîne, la Suisse romande a affiché un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale.³²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 18.08.2004
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé de rejeter l'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques », sans même lui opposer un contre-projet. Selon le gouvernement, la loi sur le génie génétique (LGG), en vigueur depuis le début de l'année sous revue, assure déjà une protection contre les abus en la matière et l'initiative en question n'apporte pas de sécurité supplémentaire. Qualifiée de contre-productive par le président de la Confédération Joseph Deiss, le Conseil fédéral a donc recommandé au parlement, ainsi qu'au peuple, de rejeter cette initiative.³³

ANDERES
DATUM: 08.09.2004
ELIE BURGOS

L'USP et les principaux distributeurs suisses d'aliments ont lancé le label « **Suisse Garantie** ». Il s'agit d'une indication de provenance unique qui assure au consommateur que le produit qu'il achète est exempt d'organismes génétiquement modifiés. Ce label veut donner à l'agriculture suisse un moyen de contrer la concurrence croissante des importations.³⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 15.03.2005
ELIE BURGOS

Le **Conseil des Etats** a suivi le Conseil fédéral et a rejeté, par 32 voix contre 7, en début d'année, l'**initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »**, qui demandait un moratoire de cinq ans sur l'usage d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture.³⁵

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 28.03.2005
ELIE BURGOS

Lors de sa conférence de presse annuelle, Bio Suisse, l'union faîtière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé que les **ventes de produits portant le label « bio » ont baissé** durant l'année sous revue de 0,5% par rapport à 2004, pour atteindre un chiffre d'affaire global de 1,183 milliards de francs. Pour la première fois depuis environ 25 ans, le nombre des fermes bio a enregistré un léger recul en 2005, et l'on en compte désormais 6 144, soit 166 de moins qu'en 2004 (-2,6%). Elles représentent environ 11% de toutes les exploitations agricoles suisses. Le recul enregistré s'explique, selon Bio Suisse, par les modifications structurelles de l'agriculture, le manque de repreneurs ou encore par des considérations économiques (cahier des charges trop strict).³⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.06.2005
ELIE BURGOS

La décision a été nettement moins tranchée au **Conseil national**. En effet, la chambre du peuple a rejeté cette initiative populaire par 91 voix contre 88 (et 2 abstentions), suite à des débats très animés, et contre l'avis de sa commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CN), qui avait recommandé, par 13 voix contre 10 (et 2 abstentions), d'approuver l'initiative en question. Une proposition Randegger (prd, BS), qui demandait un renvoi de cet objet au Conseil fédéral avec mandat d'élaborer un contre-projet indirect à l'initiative populaire, afin de clarifier les questions liées à la coexistence de cultures traditionnelles et de plans issus d'OGM, a été rejetée au plénum par 96 voix contre 83. Deux camps s'y sont finalement affrontés: d'un côté, les partisans de l'initiative populaire, représentés par la gauche et quelques députés UDC agrariens, ont notamment invoqué des raisons de sécurité alimentaire. Ils ont pu s'appuyer sur des sondages qui ont montré que les consommateurs étaient favorables à une interdiction des OGM dans les produits alimentaires. De l'autre côté, les opposants au texte ont mis en exergue les risques liés à un tel moratoire, au niveau de la recherche scientifique et des conséquences économiques dommageables qui pourraient en résulter. Chose rare, lors de la confirmation du vote effectué trois jours plus tôt, les députés se sont retrouvés à 92 voix contre 92. La présidente du Conseil national, Thérèse Meyer (pdc, FR), a dû trancher. Par 93 voix contre 92, cet objet a finalement été rejeté. Par 35 voix contre 10, les conseillers aux Etats ont de leur côté clairement confirmé leur premier vote.³⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.11.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a agendé la date de la votation populaire sur cet objet au 27 novembre. Trente-deux organisations paysannes, de consommateurs et de protection de l'environnement ont lancé la **campagne** en faveur du moratoire sur les OGM dans l'agriculture et dans les élevages d'animaux destinés à l'alimentation à la fin du mois de septembre. Le Conseil fédéral, représenté par le ministre de l'économie Joseph Deiss, responsable de ce dossier, s'est engagé quelques jours plus tard contre le texte. Au niveau des partis politiques, les Verts, le PS, le PEP, le PdT, l'UDF, de même que les Démocrates suisses se sont prononcés en faveur de l'initiative. Pour les défenseurs du moratoire, l'utilisation du génie génétique dans le domaine alimentaire aurait pour conséquence de renchérir considérablement les prix des produits (y compris ceux sans OGM). De plus, les conséquences de la culture et de la consommation des OGM ne sont pas connues, selon les partisans du texte. Ils ont encore insisté sur le fait que l'initiative n'interdisait pas la recherche en Suisse, mais permettait de se donner du temps, afin d'effectuer des études, d'évaluer les dangers de ces nouvelles plantes et de se pencher, notamment, sur la coexistence dans l'agriculture des productions avec et sans OGM.

Le Conseil fédéral, le PRD, le PDC, l'UDC et le Parti libéral se sont opposés au texte, de même que l'USAM et Economiesuisse. Quelques sections cantonales du PDC (AG, GR, NE, NW, OW, SG, SZ, TI et UR) et de l'UDC (GL, GR, LU et TG) ont toutefois rejoint le camp des partisans de l'initiative en donnant des **mots d'ordre** contraires à la position du parti suisse. Les opposants au moratoire sur les OGM étaient d'avis que la Suisse, en cas de « oui », perdrait son attractivité pour les nouvelles technologies. Le projet priverait les paysans de leur liberté d'entreprendre et les consommateurs de leur libre choix. Ils estimaient, en outre, que cela aurait des conséquences négatives sur la recherche universitaire, de même que sur l'économie et l'emploi. Selon eux, la loi sur le génie génétique, entrée en vigueur en 2004, offrait des garde-fous suffisants.

Votation du 27 novembre 2005

Participation: 41,7%
Oui: 1 125 357 (55,7%) / cantons: 20 6/2
Non: 896 372 (44,3%) / cantons: 0

Mots d'ordre:

-Oui: PS, Verts, PEP, PdT, UDF, DS; USS, Travail suisse, USP.

-Non: PRD, PDC (9*), UDC (4*); USAM, Economiesuisse.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

En votation, l'**initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » a été approuvée** par 55,7% des citoyennes et citoyens et par tous les cantons, sans exception. Le taux de participation s'est élevé à 41,7%. L'approbation a été particulièrement massive en Suisse romande et au Tessin. Il est intéressant de souligner qu'il s'agit seulement de la quinzième initiative populaire fédérale acceptée en votation.³⁸

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 27.11.2005
ELIE BURGOS

L'**analyse VOX** a montré qu'une bonne majorité des votants (68%) a considéré qu'il s'agissait d'une interdiction générale de produire des aliments génétiquement modifiés et non d'un simple moratoire. Seul un tiers d'entre eux connaissaient véritablement les détails de l'initiative et ont indiqué que cette interdiction ne serait valable que pour les produits émanant de l'agriculture du pays. L'analyse a également montré que deux éléments ont exercé une grande influence sur le comportement de vote: l'attitude fondamentale par rapport au système économique (personnes favorables à l'intervention étatique vs personnes qui privilégient une grande liberté dans l'économie de marché) et le positionnement sur l'axe gauche-droite. Au niveau de ce dernier, plus une personne se classait à gauche, plus elle a voté en faveur du moratoire. Les sympathisants d'un parti ont suivi de manières diverses les recommandations de vote émises par leur parti. Ceux du PS et du PRD s'y sont majoritairement conformés, tandis que la moitié des sympathisants de l'UDC et du PDC ne les ont pas respectées. Pour trois personnes sur quatre qui ont voté « oui », le rejet de la technologie génétique a été la raison principale de leur décision, même si elles ne la rejetaient pas toutes fondamentalement. Pour la grande majorité des personnes qui ont refusé le texte, les arguments en rapport avec la recherche ont été déterminants.³⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 03.12.2005
ELIE BURGOS

Suite à cette votation, et afin d'en savoir plus avant de légiférer, le Conseil fédéral a décidé de lancer un **nouveau programme national de recherche** dans le domaine des risques liés à la dissémination d'OGM.⁴⁰

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 04.01.2006
ELIE BURGOS

Le **projet d'ordonnance sur la coexistence de cultures sans organismes génétiquement modifiés (OGM) et avec OGM**, a été majoritairement **critiqué lors de la procédure de consultation** qui s'est terminée en début d'année. Concrètement, cette ordonnance vise à assurer la protection de la production sans OGM en présence de cultures d'OGM. Les détenteurs d'une licence pour ces dernières devraient ainsi respecter une distance minimale entre les deux types de cultures, afin qu'il n'y ait pas de « contagion » supérieure à 0,5% possible dans un champ sans OGM. Si le PRD s'est prononcé de manière favorable à l'ordonnance, le PS, les Verts, le WWF, Greenpeace et les associations de protection des consommateurs ont jugé celle-ci trop vague et pas assez contraignante. Voir ici, pour l'initiative populaire sur les OGM de l'année 2005.⁴¹

MOTION
DATUM: 13.03.2006
ELIE BURGOS

Sur avis favorable du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a adopté une motion Leumann-Würsch (prd, LU), qui demandait au gouvernement d'intensifier, par des **essais pratiques en plein champ** et d'autres mesures appropriées, la recherche du secteur public dans le domaine de la coexistence, en Suisse, de végétaux génétiquement modifiés et de cultures exemptes d'organismes génétiquement modifiés (OGM), et de tenir compte des résultats ainsi obtenus lors de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la coexistence.⁴²

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 03.04.2006
ELIE BURGOS

Lors de sa conférence de presse annuelle, Bio Suisse, l'union faîtière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé que les **ventes de produits portant le label « bio » se sont accrues** en 2006 de 1,6% par rapport à 2005, pour s'élever à 1,202 milliard de francs. Les Suisses ont dépensé en moyenne 170 francs pour acquérir des produits biologiques, et restent les champions du monde incontestés dans ce domaine. Le nombre d'exploitations travaillant selon les directives de Bio Suisse, qui représente 10,5% du total des exploitations agricoles suisses, a enregistré un recul significatif en

2006, pour s'établir à 5871 exploitations. Ce recul s'explique, selon Bio Suisse, par les changements structurels qui touchent également l'agriculture traditionnelle.⁴³

MOTION

DATUM: 21.09.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, suivant par là l'avis du Conseil fédéral, une motion du Groupe socialiste, qui demandait au gouvernement de **trouver des solutions novatrices n'impliquant aucun recours au génie génétique dans l'agriculture**, de veiller à ce que des travaux de recherche traitant le problème de manière aussi complète que possible soient entrepris et que des propositions soient dès lors présentées au parlement. Le Conseil des Etats a toutefois rejeté cette motion en fin d'année, par 24 voix contre 12 et sur avis de sa commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CE), qui jugeait que la liberté de recherche s'en trouverait entravée.⁴⁴

MOTION

DATUM: 25.09.2006
ELIE BURGOS

Une autre motion du Groupe socialiste, a quant à elle été adoptée par les deux chambres. Cette motion requérait du Conseil fédéral qu'il veuille à ce que le **programme national de recherche sur l'utilité et les risques du génie génétique dans l'agriculture** traite le problème de manière aussi complète que possible. Il chargeait en outre le Conseil fédéral de prévoir des formes de discussion adéquates, afin que les résultats des travaux de recherche puissent être débattus non seulement par les milieux scientifiques, mais aussi par un large public.⁴⁵

MOTION

DATUM: 25.09.2006
ELIE BURGOS

Une troisième motion du Groupe socialiste relative aux risques du génie génétique a également été acceptée par les chambres. La motion demandait au Conseil fédéral de veiller à ce que les **risques sanitaires potentiels liés aux plantes et aux aliments génétiquement modifiés** fassent l'objet de recherches, et d'encourager le développement de procédés et de techniques relevant de la biologie moléculaire.⁴⁶

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 27.03.2007
ELIE BURGOS

Lors de sa conférence de presse annuelle, Bio Suisse, l'union faîtière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé les **ventes de produits portant le label « bio » se sont accrues** de 7,7% en 2007, pour atteindre près de 1,3 milliard de francs. Le marché des aliments bio a ainsi enregistré une croissance nettement plus élevée que celle du marché alimentaire global (+3%). La progression est particulièrement frappante en Suisse romande, où les ventes bio se sont accrues de 9% par rapport à 2006. Le nombre d'exploitations travaillant selon les directives de Bio Suisse (certifiées Bourgeon), qui représente 10,2% du total des exploitations agricoles suisses, a enregistré un recul significatif en 2007 (220 unités), pour s'établir à 5651 exploitations. Pour la première fois, en 2007, Bio Suisse a inclus dans ses statistiques les entreprises agricoles qui travaillent selon l'ordonnance bio de la Confédération (non certifiées Bourgeon), et non selon le cahier des charges de Bio Suisse. Il en résulte dès lors un nombre total de 6249 entreprises agricoles biologiques, soit 11,3% de toutes les fermes suisses. Ce chiffre reste inchangé par rapport à l'année précédente.⁴⁷

MOTION

DATUM: 20.09.2007
ELIE BURGOS

A l'instar du Conseil des Etats fin 2006, et sur avis favorable du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté une motion Leumann-Würsch (prd, LU), qui demandait au gouvernement d'intensifier, par des **essais pratiques en plein champ** et d'autres mesures appropriées, la recherche du secteur public dans le domaine de la coexistence, en Suisse, de végétaux génétiquement modifiés et de cultures exemptes d'organismes génétiquement modifiés (OGM), et de tenir compte des résultats ainsi obtenus lors de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la coexistence.⁴⁸

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 24.03.2008
ELIE BURGOS

Lors de sa conférence de presse annuelle, Bio Suisse, l'union faîtière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé que **la forte croissance du marché bio s'est poursuivie en 2008**. Les ventes de produits bio se sont en effet accrues de 11,2% par rapport à 2007, à 1,44 milliard de francs. Au cours de l'année sous revue, près de 75% des produits bio ont passé par les succursales Coop (50% de parts de marché, 722 millions de francs) et Migros (24% de parts de marché, 345 millions de francs). La vente directe a également connu un véritable boom avec une hausse de 17% (5,1% de parts de marché, 73 millions de francs). Le nombre d'entreprises agricoles travaillant selon les directives de Bio Suisse (certifiées Bourgeon) correspond à un pourcentage de 10,7%

par rapport au nombre total des fermes suisses. Il convient cependant d'y ajouter les 522 entreprises agricoles bio qui appliquent l'ordonnance bio de la Confédération. Le total s'est ainsi élevé à 6111 fermes bio, soit 11,9% de toutes les entreprises agricoles suisses (+0,6%).⁴⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.12.2008
ELIE BURGOS

Au mois de mai, le Conseil fédéral a rendu publique son intention de **prolonger jusqu'en 2013 le moratoire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »** approuvé par le peuple et les cantons en 2005. Ce moratoire, qui arrive à échéance en 2010, sera par conséquent prolongé de trois ans, le temps jugé nécessaire pour permettre aux chercheurs de livrer leurs conclusions sur les risques potentiels liés à la coexistence des plantes OGM avec les cultures traditionnelles, dans le cadre d'un programme national de recherche (« Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées » (PNR 59)). Le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer un message concernant la prolongation du moratoire et clarifier à quel niveau réglementaire cette dernière doit se situer (Constitution fédérale ou loi sur le génie génétique). En décembre, le gouvernement a ouvert une procédure de consultation relative à la modification de la loi sur le génie génétique.⁵⁰

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 23.03.2009
ELIE BURGOS

Lors de sa conférence de presse annuelle, Bio Suisse, l'union faîtière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé que **la croissance du marché bio s'est poursuivie en 2009**. Au cours de l'année sous revue, en effet, le marché bio s'est accru de 7% par rapport à l'année précédente et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,545 milliard de francs. Cette augmentation a concerné toutes les catégories de produits, mais en particulier la viande bio (+16,8%), le poisson bio (+34,6%), ainsi que les aliments emballés (+5,7%). Malgré ces excellents résultats, le bilan de l'agriculture biologique s'est présenté sous un jour mitigé. En effet, si davantage d'entreprises agricoles se sont tournées vers le bio qu'au cours de l'année précédente, le nombre des fermes bio ainsi que les surfaces bio se sont cependant légèrement contractées. Par rapport au nombre total des fermes suisses, le pourcentage d'entreprises agricoles bio s'est établi à 11,1%. Quant à la surface agricole bio totale, elle a totalisé 1500 hectares de moins qu'en 2008, pour atteindre environ 120 000 hectares.⁵¹

MOTION
DATUM: 15.09.2009
ELIE BURGOS

Par 94 voix contre 87 (radicaux et UDC en majorité), le Conseil national a adopté une motion Graf (pe, BL) qui demandait au Conseil fédéral de garantir, à l'aide d'un plan d'action, qu'au moins **20% des surfaces agricoles suisses soient consacrées à l'agriculture biologique** d'ici à 2015. La motion prévoyait à cet effet la mise à disposition d'une enveloppe annuelle de 50 millions de francs dans le cadre du 3ème programme de relance conjoncturelle.⁵²

ANDERES
DATUM: 30.11.2009
ELIE BURGOS

Au mois de juillet, le Conseil fédéral a présenté son **message** relatif à la **modification de la loi sur le génie génétique (Prolongation du moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture)**. Deux nouvelles dispositions sont introduites dans la loi sur le génie génétique (LGG) du 21 mars 2003. La première, qui constitue l'essentiel de la révision, consiste à intégrer dans cette loi une disposition transitoire qui prolonge de trois ans, soit jusqu'au 27 novembre 2013, le moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture. En proposant cette prolongation, le gouvernement entend s'assurer que le Programme national de recherche 59 « Utilité et risques de la dissémination expérimentale des plantes génétiquement modifiées » pourra se poursuivre et s'achever sans pression politique excessive, et que la nécessité de légiférer, s'il y a lieu, sur la mise en circulation dans l'agriculture de plantes, de semences et d'animaux génétiquement modifiés se fondera sur les bases de décision scientifiques nécessaires. La deuxième disposition introduite dans la LGG a pour but de régler au niveau de la loi le droit d'opposition et le droit de recours, prévus dans le cadre de la procédure d'autorisation concernant la dissémination ou la mise en circulation d'OGM destinés à être utilisés dans l'environnement (ce qui nécessite en parallèle une modification de la loi sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983).

En fin d'année, le Conseil des Etats a examiné cet objet. Au nom de la majorité de la commission, Hermann Bürgi (udc, TG) a incité les députés à soutenir cette prolongation. Helen Leumann (plr, LU) s'est opposée, au nom de la minorité de la commission, à la prolongation en question, avant tout au regard de ses inconvénients pour le pôle de recherche suisse. Malgré cela, le plénum s'est rallié à la majorité de la

commission par 23 voix contre 14. Il a en outre modifié le projet gouvernemental en chargeant le Conseil fédéral d'édicter les dispositions d'exécution nécessaires pour la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés d'ici au 27 novembre 2013, date de l'expiration du moratoire. Au vote sur l'ensemble, les députés ont adopté le projet amendé par 22 voix contre 13.⁵³

POSTULAT

DATUM: 30.11.2009
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a en outre adopté, par 19 voix contre 11, un postulat Leumann (plr, LU), qui demandait au Conseil fédéral d'intervenir plus activement dans le **débat public sur le génie génétique**, en veillant à ce que les conclusions de la recherche sur la biosécurité menée au cours des vingt dernières années soient notamment versées au débat. Dans ce contexte, la députée demandait au gouvernement de présenter un **rapport** au parlement, dans lequel seront examinés trois points en particulier : 1) la manière dont le débat sur l'utilisation des techniques modernes de la biotechnologie des plantes, en particulier sur les possibilités qu'elles offrent, a été mené en Suisse au cours des trois à quatre dernières années ; 2) si des efforts suffisants ont été faits pour promouvoir les connaissances de la population dans ce domaine ; 3) dans quelle mesure le Conseil fédéral et l'Office fédéral de l'agriculture soutiennent activement la diffusion et la prise en compte des résultats scientifiques, afin de favoriser l'instauration d'un débat objectif, et reposant sur des faits, concernant le génie génétique dans le domaine non humain.⁵⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 10.04.2014
JOHANNA KÜNZLER

Die **biologische Landwirtschaft** konnte sich in der Schweiz auch 2013 weiter etablieren. Mit einem Zuwachs von 2,6% produzierten insgesamt 6'047 Höfe nach biologischen Richtlinien. Der Marktanteil wurde ebenfalls gesteigert und betrug damit beinahe 7% der gesamten Lebensmittelverkäufe (2012: 6,3%). Die beliebtesten biologischen Produkte waren Eier und Brot.⁵⁵

POSTULAT

DATUM: 17.12.2014
JOHANNA KÜNZLER

Ende Jahr publizierte der Bundesrat einen Bericht zu einem Postulat Müller-Altarmatt (cvp, SO). Dieses hatte für eine **Stärkung der auf Nachhaltigkeit fokussierten landwirtschaftlichen Forschung** und insbesondere des Forschungsinstituts für biologischen Landbau (FiBL) plädiert. Die Regierung anerkannte die Relevanz derartiger wissenschaftlicher Erkenntnisse für die zukünftige Entwicklung der Schweiz und äusserte die Absicht, die Finanzhilfe für das FiBL um jährlich 3 Millionen Franken zu erhöhen sowie ebenfalls jährlich 2 Millionen Franken für gemeinschaftliche Forschungsprojekte zum Thema „nachhaltige Landwirtschaft“ bereitzustellen. Die Unterstützung für das FiBL falle nicht grösser aus, da man den gegenwärtig hohen Zufluss privater Mittel für das in einer Public-Private-Partnership engagierte Institut nicht untergraben wolle.⁵⁶

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 01.01.2015
LAURA SALATHE

In der Schweiz konnte die **biologische Landwirtschaft** im Jahr 2014 erneut zulegen und kam gemäss Medienmitteilung des BFS auf einen Umsatz von CHF 2.2 Mrd., was ein Wachstum von 7.5 Prozent gegenüber dem Vorjahr bedeutet. Die Anzahl biologischer Betriebe nahm in den letzten Jahren laufend zu, obwohl die Anzahl der landwirtschaftlichen Betriebe insgesamt rückläufig war. Im Jahr 2014 wurden 11 Prozent aller Betriebe in der Schweiz nach biologischen Massstäben geführt; sie bearbeiteten 12 Prozent des landwirtschaftlich genutzten Bodens. Etwas geringer ist der Bioanteil bei den Tierbeständen, so sind beispielsweise 6.9 Prozent des Geflügels mit dem Bio Suisse Label zertifiziert.

Marktführend im Verkauf von Bioprodukten sind die Grossverteiler Migros und Coop, welche zusammen nahezu drei Viertel des Umsatzes mit Bioprodukten ausmachen, wie die Medien kurz nach Veröffentlichung der Zahlen diskutierten. Auffällig sei jedoch, dass weder Aldi noch Lidl in der Statistik von Bio Suisse vertreten seien. Bisher sei keines ihrer Produkte von Bio Suisse zertifiziert worden, obwohl viele ihrer Produzenten die Bioauflagen erfüllen würden. Gespräche seien zwar im Gang, aber bisher fehle gemäss Bio Suisse bei Lidl und Aldi die Bereitschaft für ein langfristiges Engagement in der biologischen Landwirtschaft. Aldi wiederum argumentierte, die Bitte, konkrete Projekte zu nennen, in welchen sich Aldi Schweiz engagieren könne, sei bisher von Bio Suisse nicht beantwortet worden. Da die Parteien keine Einigung haben finden können, habe Aldi sein eigenes Biolabel etabliert und es „Nature Suisse Bio“ genannt.⁵⁷

MOTION
DATUM: 18.03.2016
LAURA SALATHE

Mit der im Dezember 2015 eingereichten Motion „**sinnvolle Vorschriften für eine Kennzeichnung „ohne GVO/ohne Gentechnik hergestellt“**“ beauftragte Jacques Bourgeois (fdp, FR) den Bundesrat, die gesetzlichen Rahmenbedingungen zu lockern und eine Bezeichnungsreglementierung zu ermöglichen, wie sie in den umliegenden Ländern praktiziert werde. Die Schweiz zeichne sich gemäss dem Motionär im Vergleich zu ihren Nachbarländern durch einen systematischen Verzicht auf Gentechnik in der Landwirtschaft aus. Die gesetzlichen Rahmenbedingungen erlaubten es jedoch bisweilen nicht, Lebensmittel mit einem entsprechenden Label zu versehen, solange nicht die gesamte Herstellungskette ohne GVO auskommt. Dies verunmögliche vor allem die Bezeichnung von vielen tierischen Lebensmitteln, da Futtermittelzusätze wie Vitamine oder Enzyme praktisch nur mit GVO hergestellt würden. Eine derart strenge gesetzliche Regelung würden die benachbarten Länder hingegen nicht kennen. Wettbewerbsnachteile für Schweizer Produkte und eine mangelnde Transparenz für Konsumentinnen und Konsumenten seien die Folgen solch ungleicher Bestimmungen, so die Argumentation des Motionärs. Dies gelte speziell für Lebensmittel tierischen Ursprungs: So erhielten Produkte, die ohne GVO hergestellt worden seien, hierzulande keine entsprechende Bezeichnung, während ausländische Produkte nicht deklarieren müssten, dass Futtermittel aus gentechnisch veränderten Pflanzen verwendet worden waren.

Bereits Ende 2014 sei in einem Projekt zur Änderung der Verordnung über gentechnisch veränderte Lebensmittel versucht worden, diese Regelung anzupassen, erklärte der Bundesrat. Der Änderungsvorschlag sei jedoch bei der Vernehmlassung auf eine ablehnende Mehrheit getroffen, die unter anderem aufgrund fehlender Transparenz und Schwierigkeiten bei der Umsetzung gegen den Vorschlag argumentiert habe. Auch habe die Erwartung einer europäischen Verordnung dazu beigetragen, dass das Projekt nicht weiterverfolgt worden sei. In der EU seien diese Arbeiten mittlerweile gestoppt worden, sodass es der Bundesrat als sinnvoll erachtete, diese Thematik erneut in Angriff zu nehmen und eine zufriedenstellende Lösung zu finden. Der Nationalrat folgte dem entsprechenden Antrag des Bundesrats und reichte die Motion an die kleine Kammer weiter.⁵⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.05.2016
KAREL ZIEHLI

L'initiative parlementaire Gilli (verts, SG) n'a trouvé que peu de soutien parmi les député.e.s (18 voix contre 139 et 29 abstentions provenant toutes du camps socialiste). Seul le groupe des Verts a soutenu à l'unanimité le texte repris, entre temps, par la bernoise Christine Häslér (verts, BE). L'initiative proposait que les fraudes alimentaires soient plus lourdement sanctionnées, alors qu'aujourd'hui les amendes s'élèvent à CHF 40'000 au maximum.

La chambre du peuple a donc suivi la CSSS-CN qui s'était exprimée contre l'adoption de cette proposition, faisant remarquer que cet aspect avait été nouvellement adapté dans le cadre de la révision totale de la loi sur les denrées alimentaire (LDAI). De plus, la commission estimait que le panel de sanctions était suffisant, ce genre d'infractions pouvant être poursuivies par le code pénal (CP).⁵⁹

POSTULAT
DATUM: 06.06.2016
KAREL ZIEHLI

Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a déposé un postulat pour que le Conseil fédéral mette en place **une stratégie valeur ajoutée en plus de la stratégie qualité** déjà existante dans le domaine agro-alimentaire. Ceci permettrait, selon la sénatrice jurassienne, d'assurer la survie de certaines filières particulièrement mises sous pression, telle que la production porcine, du lait ou encore de la betterave sucrière. Le marché agricole suisse est, en effet, sensible aux fluctuations internationales, alors que les coûts de production restent les mêmes. Ne remettant pas en question les défis auxquels l'agriculture fait face, le ministre de l'économie Johann Schneider-Ammann a estimé que c'était aux branches concernées d'agir et que la Confédération se devait d'être là uniquement en soutien, de manière subsidiaire. Une majorité nette du Conseil des Etats (24 voix contre 10 et 2 abstentions) s'est finalement rangée du côté de l'élue du pdc.⁶⁰

POSTULAT
DATUM: 17.06.2016
KAREL ZIEHLI

Le directeur de l'USP et député Jacques Bourgeois (plr, FR) demande à ce que le Conseil fédéral établisse un **rapport comparant les conditions-cadres des fromages bénéficiant d'une appellation d'origine**, et ceci entre la Suisse et les Etats membres de l'Union européenne. De plus, il souhaite que les autorités mentionnent les enseignements qu'il faut en tirer. Sans discussion, le Conseil national accepte ce postulat soutenu par le Conseil fédéral.⁶¹

Ob das 2005 vom Volk angenommene und mittlerweile bereits zwei Mal verlängerte Anbau-Moratorium für gentechnisch veränderte Organismen (GVO) noch einmal für weitere vier Jahre verlängert werden soll, stand 2016 bei der **Änderung des Gentechnikgesetzes** erneut im Zentrum parlamentarischer Diskussionen.

Der Bundesrat schlug vor, aufgrund der weiterhin bestehenden Zweifel bezüglich der Sicherheit der Technologie sowie der fehlenden Nachfrage das bestehende Moratorium für gentechnisch veränderte Organismen für vier Jahre fortzuführen. Falls sich die Meinungen gegenüber der Thematik aber zu einem späteren Zeitpunkt ändern sollten, wolle man darauf eingestellt sein. Zu diesem Zweck befürwortete der Bundesrat eine Koexistenzregelung für GVO- und Nicht-GVO-Anbau nach Ablauf des Moratoriums. GVO-Anbau solle dann bei Bedarf in speziell abgeschirmten Anbaugebieten und innerhalb einer komplett abgetrennten Produktionskette möglich sein.

Die WBK-NR schlug nach ausgiebiger Auseinandersetzung mit dem Thema im Wesentlichen drei Änderungen des Bundesratsvorschlages vor: Die Mehrheit folgte der Meinung der SP, der Grünen und Teilen der CVP sowie der SVP, welche sich für ein unbefristetes Moratorium stark machten. Da die Forschung nicht genügend schnell bahnbrechende Ergebnisse liefere, sei es besser, im Fall von neuen Erkenntnissen den umgekehrten Weg einzuschlagen. Als zweite Verschärfung des Bundesratsvorschlages sprach sich eine überwiegende Mehrheit der Kommission gegen die Koexistenzregelung aus (18 zu 5 Stimmen bei 2 Enthaltungen). Kritisiert wurde einerseits die massive zusätzliche Bürokratie, welche für eine entsprechende Regelung notwendig wäre, andererseits, dass eine Vermischung von gentechnisch veränderten Pflanzen und herkömmlichen Pflanzen trotz aller Sicherheitsmassnahmen nicht ausgeschlossen werden könne. Drittens betonte die Kommissionsvertretung im Rat, dass es sich keineswegs um ein Technologieverbot handle. So sei die WBK-NR der Forschung stark entgegengekommen, indem bei Annahme des Kommissionsvorschlages Rahmenbewilligungen für Reihenversuche innerhalb eines besonders geschützten Areals möglich werden würden (13 zu 12 Stimmen).

In der nationalrätlichen Diskussion wurde Eintreten ohne Gegenantrag beschlossen. Auch bei der Diskussion um die Koexistenzregelung war das Urteil der grossen Kammer deutlich: Mit 142 zu 47 Stimmen und 2 Enthaltungen stimmten die Parlamentsmitglieder aus allen Fraktionen dafür, die Koexistenzregelung aus dem Gesetzesentwurf zu streichen. Die Opposition bestand aus der Mehrheit der Fraktion der FDP und Minderheiten der SVP-, CVP- und BDP-Fraktionen.

Auch bei der Debatte um die Verlängerung des Moratoriums stellten sich insbesondere die FDP und Teile der SVP gegen den verschärfenden Kommissionsvorschlag. Sie prangerten den mangelnden Einbezug der Erkenntnisse des NFP 59 an, einem vom Nationalfonds finanzierten nationalen Forschungsprogramm. Dieses hatte zum Ziel, Risiken einer Produktion von GVO in der Schweiz zu klären. Die Forscherinnen und Forscher kamen unter anderem zur Erkenntnis, dass Langzeitbeobachtungen und wissenschaftliche Studien bisher keine negativen Effekte einer kommerziellen Nutzung von gentechnisch veränderten Pflanzen auf die Gesundheit von Tieren und Menschen nachgewiesen haben. Aus diesem Grund gab es einen Minderheitsantrag von Seiten der FDP-Fraktion, welcher eine sofortige Aufhebung des GVO-Moratoriums forderte.

Bei der Abstimmung standen sich also das unbefristete Moratorium (Kommissionsmehrheit), eine Verlängerung des Moratoriums um weitere vier Jahre (Minderheit I) und eine sofortige Aufhebung des Moratoriums (Minderheit II) gegenüber. Während die sofortige Aufhebung des Moratoriums nur eine Minderheit des Rates – bestehend aus Mitgliedern der SVP-, FDP- und BDP-Fraktionen – überzeugen konnte (42 zu 144 Stimmen bei 2 Enthaltungen), wurde es bei der zweiten Abstimmung knapp. Die grosse Kammer entschied sich mit 98 zu 89 Stimmen (1 Enthaltung) dafür, das Moratorium um weitere vier Jahre, bis zum 31. Dezember 2021, zu verlängern. Somit ging der Gesetzesentwurf weiter in den Ständerat.⁶²

In der Frühjahrsession 2017 setzte sich auch der Ständerat mit der **Änderung des Gentechnikgesetzes** auseinander. In der Vorberatung hatte die WBK-SR mit 5 zu 5 Stimmen und Stichentscheid der Präsidentin Häberli-Koller (cvp, TG) beantragt, der Verlängerung des Moratoriums um vier Jahre zuzustimmen. Weiter sprach sie sich mit 7 zu 3 Stimmen gegen die vorgeschlagene Koexistenzregelung des Bundesrates aus.

In der parlamentarischen Debatte wurde gleich zu Beginn eine Differenz zum Nationalrat geschaffen. Entsprechend der Empfehlung des Bundesrates entschied die kleine Kammer, für die Forschung eine Ausnahme zu schaffen, welche es ermöglichen sollte, in der Forschung Organismen freizusetzen, die gentechnisch eingebrachte

Resistenzgene gegen Antibiotika enthalten (24 zu 16 Stimmen bei einer Enthaltung). Dies sollte es der Schweiz erleichtern, bei internationalen Forschungsprogrammen mitzuwirken.

Bei der Frage nach der Koexistenzregelung von gentechnisch veränderten und herkömmlichen Organismen folgte der Ständerat dem Nationalrat und lehnte die vorgeschlagene Regelung des Bundesrates mit 25 zu 18 Stimmen und keiner Enthaltung ab. In der Diskussion wurde erläutert, dass man der Auffassung sei, dass die Nachfrage nach Gentech-Produkten nicht gegeben sei und deshalb der Anbau auch nicht unter den vorgeschlagenen Bedingungen erlaubt werden solle. Zudem eigne sich eine Koexistenz nicht für Schweizer Verhältnisse, da die einheimische Landwirtschaft vergleichsweise kleine Betriebe aufweise und eher kleinräumig organisiert sei.

Allerdings entschied der Ständerat eine Bestimmung anzunehmen, welcher von der grossen Kammer zuvor im Rahmen der Diskussion um die Koexistenzregelung gestrichen worden war. Diese hält fest, dass der Bund dafür sorgen soll, dass ein Monitoringsystem aufgebaut wird, welches die unerwünschte Verbreitung von gentechnisch veränderten Organismen überwacht. Gerade wenn die Schweiz offiziell GVO-frei bleibe, mache es Sinn, allfällige Verunreinigungen frühzeitig zu erkennen, so die Argumentation.

Bei der Frage nach der Verlängerung des Moratoriums stimmte die kleine Kammer dem Vorschlag des Nationalrates wiederum zu. Die Mehrheit der Ständeratsmitglieder stimmte ohne Enthaltungen mit 24 zu 18 Stimmen dafür, das GVO-Moratorium um vier Jahre bis Ende 2021 zu verlängern und lehnte somit einen Minderheitsantrag ab, welcher eine Verlängerung um acht Jahre vorsah.

Nach der Gesamtabstimmung, in welcher der Gesetzesentwurf 39 befürwortende und 2 ablehnende Stimmen erhielt (2 Enthaltungen), ging die Vorlage zur Differenzbereinigung zurück in den Nationalrat.⁶³

MOTION

DATUM: 14.03.2017
LAURA SALATHE

In der Frühjahrssession 2017 beantragte die WBK-SR dem Ständerat die Annahme der Motion Bourgeois (fdp, FR), welche **sinnvolle Vorschriften für eine Kennzeichnung „ohne GVO/ohne Gentechnik hergestellt“** forderte. Der Motionär wollte erwirken, dass die rechtlichen Bestimmungen derart angepasst würden, dass die Kennzeichnung von GVO-freien Lebensmitteln in der Schweiz mit derjenigen der Nachbarländer harmonisiert werde. In der Schweiz seien die Anforderungen für eine „ohne GVO“-Bezeichnung im Vergleich zum Ausland sehr streng. Die Kommission des Ständerats anerkannte, dass diese Ungleichheiten zwischen schweizerischen und ausländischen Produkten zu Wettbewerbsnachteilen für die inländische Landwirtschaft sowie zu mangelnder Transparenz für Konsumentinnen und Konsumenten führen könne. Wie zuvor schon im Nationalrat und entsprechend der Empfehlung des Bundesrates wurde die Motion Bourgeois auch in der kleinen Kammer ohne längere Diskussion angenommen.⁶⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 03.05.2017
LAURA SALATHE

In der Debatte um die **Änderung des Gentechnikgesetzes** verblieben drei Differenzen. Die erste drehte sich um die Frage, ob im Forschungsbereich Gene freigesetzt werden dürfen, welche Resistenzen gegen Antibiotika aus der Human- oder Veterinärmedizin aufweisen. Dies war die letzten 15 Jahre in der Schweiz verboten gewesen, soll aber nach der neuen Gesetzgebung erlaubt werden, wenn es nach dem Willen des Bundesrats und des Ständerats ginge. Die nationalrätliche Kommissionmehrheit schätzte das Risiko indes als zu gross ein und beantragte, am eigenen Ratsbeschluss festzuhalten. Eine Minderheit aus CVP- und FDP-Mitgliedern, für welche sich Christian Wasserfallen (fdp, BE) aktiv einsetzte, erachtete die Vorteile für die Schweizer Forschung als gewichtiger und stellte den Antrag, dem Beschluss des Ständerates zuzustimmen. Die Kommissionmehrheit vermochte aber mehr Nationalratsmitglieder zu überzeugen, die Differenz blieb mit 132 zu 56 Stimmen (1 Enthaltung) bestehen.

In den beiden anderen Punkten beantragte die Kommissionmehrheit, der Fassung des Ständerates zuzustimmen. Auch hier gab es jeweils einen Minderheitsantrag von bürgerlicher Seite. Inhaltlich ging es um die Fragen, ob ein Monitoringsystem eingeführt werden soll, welches die Verbreitung von gentechnisch veränderten Organismen überwacht, und ob ein Artikel im Gesetz stehen soll, welcher Verwaltungsmassnahmen definiert, um Zuwiderhandlungen gegen das Gentechnikgesetz zu sanktionieren. In beiden Punkten entschieden sich die Mitglieder der grossen Kammer knapp für die Artikel und somit für die Fassung des Ständerates. Das Monitoringsystem wurde mit 98 Stimmen zu 88 Stimmen und 3 Enthaltungen angenommen, die Verwaltungsmassnahmen erhielten 95 Stimmen, 92 Stimmen gingen gegen die Massnahmen ein (1 Enthaltung). Das Gentechnikgesetz wurde mit der letzten Differenz

zurück an den Ständerat gegeben.⁶⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 06.06.2017
KAREL ZIEHLI

Suivant la décision de la majorité de la CER-CN, la chambre du peuple a rejeté par 115 voix contre 60 et 13 absentions l'initiative parlementaire de Beat Jans (ps, BS). Il souhaitait **mettre un terme aux subventions actuellement allouées pour la promotion des produits carnés suisses**. Le député socialiste considérait, en effet, que subventionner la publicité pour la consommation de viande allait à l'encontre des objectifs climatiques et environnementaux fixés par la Confédération, la production de viande étant gourmande en ressources. Il a tenu à rappeler, à la tribune du Conseil national, que CHF 6 millions étaient alloués par année à cet effet principalement à l'organisation Proviande. Celle-ci est pourtant constituée d'acteurs privés tels que Bell, Micarna ou encore Sutter, qui font des milliards de francs de chiffre d'affaire et qui, selon l'élu bâlois, n'ont pas besoin d'être encore aidés par le contribuable. Pour la commission, Céline Amaudruz (udc, GE) a précisé que supprimer ces subventions pourrait avoir comme effet de favoriser indirectement la consommation de viande importée, de moindre qualité et n'atteignant pas les normes suisses de bien-être animal. Malgré des voix récoltées au sein de tous les groupes représentés au parlement à l'exception du PBD, le texte a échoué à rassembler suffisamment de voix en sa faveur.⁶⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.06.2017
LAURA SALATHE

Die letzte Differenz, die Verwendung von Antibiotikaresistenzgenen in der Forschung betreffend, wurde im Ständerat behandelt. Die Mehrheit der Kommission schlug vor, bei der eigenen Fassung zu bleiben, welche die Freisetzung der umstrittenen Gene für Forschungszwecke erlauben will. Ein Minderheitsantrag aus der sozialdemokratischen Fraktion beantragte die letzte Differenz bei der **Änderung des Gentechnikgesetzes** aus dem Weg zu räumen, dem Nationalrat zuzustimmen und die Freisetzung der Gene nicht zu erlauben. Die Befürworter und Befürworterinnen des Antrags argumentierten, dass die Forschung im Labor von der Regelung nicht betroffen sei und dass sie glaubten, dass die Wissenschaft innovativ genug sei, um Lösungen zu finden, welche ohne Freisetzen auskämen. Zusätzlich sei das Risiko, welches eine Freisetzung beinhalte, grösser als der daraus resultierende Nutzen.

Vor der Abstimmung nutzte Bundesrätin Leuthard nochmals die Gelegenheit, um ihren Unmut über die parlamentarischen Anpassungen des Gesetzesentwurfs kundzutun. Sie kritisierte den Entschluss der Räte, die Koexistenzregelung aus dem Gesetz zu streichen, wodurch diese einen sehr restriktiven Weg gewählt hätten. Der Ständerat beschloss trotzdem sehr knapp, der Minderheit zuzustimmen und die Freisetzung der umstrittenen Gene nicht zuzulassen, und bereinigte somit die letzte Differenz mit 21 zu 20 Stimmen (1 Enthaltung).⁶⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 16.06.2017
LAURA SALATHE

In den **Schlussabstimmungen zur Änderung des Gentechnikgesetzes** wurde der Gesetzesentwurf von beiden Räten mit 157 zu 36 Stimmen (3 Enthaltungen) bzw. 30 zu 13 Stimmen (1 Enthaltung) angenommen. Gegen die Vorlage wurde kein Referendum ergriffen.⁶⁸

BERICHT

DATUM: 21.06.2017
KAREL ZIEHLI

En réponse au postulat déposé par le conseiller national fribourgeois Jacques Bourgeois (plr, FR), le Conseil fédéral a publié un **rapport comparant les conditions-cadres des fromages bénéficiant d'une appellation d'origine** en Suisse et au sein de l'Union européenne. Pour cela, le rapport commence par analyser les bases légales pertinentes en ce qui concerne la gestion de l'offre de tels fromages en Suisse et dans l'Union européenne. Par la suite, il examine la mise en œuvre de cette base légale en Suisse ainsi que dans les différents Etat de l'UE. Le rapport en vient toutefois à la conclusion qu'une adaptation de la base légale Suisse au système européen amènerait plus d'inconvénients que d'avantages. Pour rappel, l'UE s'est dotée d'une nouvelle législation permettant à ses Etats membres de mettre en place, pour des durées limitées, des règles contraignantes concernant la régulation de l'offre des produits protégés par une AOP ou une IGP.⁶⁹

MOTION
DATUM: 28.02.2018
KAREL ZIEHLI

Au travers de sa motion intitulée "**Exiger de l'Interprofession du lait une réelle gestion des quantités en matière de production laitière**", le député vaudois Jacques Nicolet (udc, VD) demande au Conseil fédéral de fixer des règles à l'Interprofession du lait quant aux quantités et prix contractuels et annuels du lait afin de redonner une stabilité au secteur laitier. Alors que, dans sa réponse, le Conseil fédéral dit n'avoir aucune base légale pour intervenir, le député UDC fait remarquer que celui-ci a accordé à l'Interprofession du lait la force obligatoire en matière de contrats-types de segmentation – obligeant l'acheteur à annoncer au plus tard au vingtième jour du mois les quantités qu'il va acquérir le mois suivant ainsi que la manière dont le lait sera réparti dans les différents segments (A, B ou C) selon son utilisation. Ainsi, selon le dépositaire de la motion, le Conseil fédéral pourrait tout autant fixer des règles autour des quantités ainsi que des prix contractuels de l'achat de lait. A cela, l'exécutif, par la voix du conseiller fédéral en charge des questions agricoles, Johann Schneider-Ammann, rappelle que la Confédération a abandonné les contingents laitiers en 2009 et s'est par la même occasion retirée de la gestion des quantités produites. Malgré la proposition du Conseil fédéral de rejeter la motion Nicolet, celle-ci – soutenue par l'ensemble du groupe des Verts, de l'UDC ainsi que par une partie des socialistes et des membres du PDC – est acceptée par 115 voix contre 58 et 4 absents.⁷⁰

POSTULAT
DATUM: 06.03.2018
KAREL ZIEHLI

Marcel Dettling (udc, SZ) demande au Conseil fédéral de rédiger un **rapport sur la contrebande de viande**. Il estime que cette pratique est nuisible non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour toutes les personnes travaillant dans le domaine de la viande et respectant la loi. Ce trafic est passé de 90 tonnes en 2015 à 228 tonnes en 2017 selon le dépositaire du postulat. Il souhaite que le Conseil fédéral se penche sur trois points: premièrement, la mise à disposition du public des statistiques quant à ce trafic, deuxièmement, l'évaluation par les autorités de la possibilité d'augmenter les effectifs du Corps des garde-frontières et troisièmement la possibilité d'alourdir les peines, afin que celles-ci deviennent réellement dissuasives. Le Conseil fédéral demande à la chambre du peuple de refuser le postulat. Ueli Maurer rappelle, en effet, qu'il y a quotidiennement 2 millions de passages à la frontière et qu'une hausse de l'effectif du Corps des garde-frontière n'aurait que peu d'effet. De plus, il estime qu'une statistique supplémentaire n'apporterait que peu, le nombre de cas non dévoilés étant trop grand. Il précise encore que les personnes poursuivies pour contrebande de viande doivent payer 5 fois le montant de la valeur de la marchandise, ce qu'il estime être déjà élevé. Tout en reconnaissant les problèmes soulevés par le dépositaire du postulat, le conseiller fédéral rappelle que les autorités tentent déjà aujourd'hui de limiter ce genre de cas, en usant de nouveaux moyens techniques et en faisant des contrôles basés sur les risques. Malgré tout, le Conseil national accepte le postulat Dettling (97 voix, contre 91 et 4 abstentions), l'UDC trouvant des alliés principalement au sein du PDC.⁷¹

MOTION
DATUM: 06.06.2018
KAREL ZIEHLI

Après avoir été acceptée par la chambre du peuple, la motion Nicolet (udc, VD) intitulée «**Exiger de l'Interprofession du lait une réelle gestion des quantités en matière de production laitière**», passe devant les sénateurs. Par la même occasion, trois autres objets sont débattus: les initiatives cantonales émanant de Fribourg (17.301) et de Genève (17.310) ainsi que la pétition déposée par le Groupe SAM, la commission estimant que les quatre objets visent des objectifs similaires. En effet, tous veulent qu'une solution soit trouvée à la crise que connaît le secteur laitier. Les prix au kilogramme sont au plus bas (en moyenne 50 centimes) et la Suisse connaît une situation de surproduction. Les différents objets réclament donc une gestion des prix et des quantités. Pour rappel, depuis l'abandon des contingents laitiers gérés par la Confédération en 2009, l'Interprofession-Lait (IP-Lait) a été fondée pour fédérer les différents acteurs (afin de fixer des règles communes, ainsi que des prix de références) et la segmentation du lait en trois catégories de prix (A, B et C) a été mise en place. Le Conseil des Etats avait décidé de rejeter, lors de la session d'automne 2017, une initiative cantonale similaire provenant du Jura (16.309) afin de laisser le temps à la commission compétente de se pencher sur cette question complexe. Ainsi, se reposant sur le rapport délivré en 2017 en réponse au postulat de la CER-CN intitulé «Marché laitier. Perspectives», le rapporteur de la CER-CE, Isodor Baumann (pdc, UR) développe les raisons du rejet de ces trois textes par la commission compétente. Tout d'abord, il rappelle que la Suisse est une exportatrice nette de lait, vendant à l'étranger – principalement sous forme de fromages – ses 0,8 millions de tonnes de lait que les consommateurs et consommatrices helvétiques n'achètent pas. Il en vient ensuite aux

prix du lait qui, selon ce rapport, sont influencés par d'autres facteurs que les seules offre et demande. Les prix pratiqués au sein de l'UE, ainsi que la valeur ajoutée selon les produits créés jouent un rôle. De plus, même si la Confédération a aboli les contingents laitiers, elle reste – par le biais de protections douanières, d'incitations à la production de lait sans silo, de campagnes promotionnelles, en plus des paiements directs et des mesures d'amélioration des structures – influente sur ce marché là. Le tout fait que le soutien de la Confédération, par kilogramme de lait, s'élève à 58 centimes. Finalement, le sénateur Baumann rappelle la position du Conseil fédéral qui souhaite que l'autonomisation de cette branche continue à augmenter. Ce dernier n'est, de plus, pas prêt à avoir plus de responsabilité dans ce cas-là, préférant laisser les acteurs régler les problèmes de prix entre eux. Le sénateur précise également que, lors de la préparation des trois objets, la commission a auditionné le président d'IP-Lait, Peter Hegglin (pdc, ZG) également membre de la chambre haute. Ce dernier en a profité pour présenter IP-Lait et les actions menées par l'organisation. Il en a également profité pour parler des difficultés que constitue la fixation des prix, les acteurs de ce secteur ayant des intérêts parfois divergents (pour rappel, la Migros a décidé de se retirer d'IP-Lait et de gérer de son côté ses besoins en lait). La segmentation du lait en trois catégories de prix constitue l'instrument principal de la fixation des prix (85% du lait produit est catégorisé A, 13% B et le reste C; cette dernière catégorie décrivant le lait excédentaire qu'il s'agira d'exporter). D'après le président d'IP-Lait, cette méthode permet d'avoir un prix du lait au kilogramme 25 centimes plus élevé que sur le marché européen. Dans ce cadre-là, le Conseil fédéral a accordé à l'IP-Lait la force obligatoire en matière de contrats-types de segmentation, un système où il n'est malgré tout pas possible pour l'exécutif de fixer un prix du lait, ceci le contraindrait sinon à assumer les surproductions, retournant à une forme de contingentement. Pour toutes ces raisons, la commission en charge du dossier recommande à l'assemblée de rejeter les deux initiatives cantonales ainsi que la motion Nicolet, tout en précisant que le sujet de la production laitière reviendra au plus tard sur la table lors des discussions sur la politique agricole 22+.

Prenant la parole, le sénateur Peter Hegglin rappelle brièvement l'histoire récente de la gestion du lait par la Confédération, qui, dans les années 90 assurait un prix du lait de 1,07 francs suisses, avant que le système lait soit partiellement libéralisé avec l'UE. Il rappelle également le rôle d'IP-Lait – qui reste l'acteur clé dans ce domaine – et les conséquences positives de l'introduction de la segmentation du prix du lait et des prix indicatifs pour la négociation entre producteurs et transformateurs. Il estime, en tant que président d'IP-Lait, que les initiatives cantonales ne proposent pas de bonnes solutions pour augmenter les prix du lait. Le marché étant partiellement libéralisé, une baisse de la production profiterait avant tout aux producteurs étrangers pouvant ainsi plus facilement exporter en Suisse.

Finalement, le conseiller fédéral en charge des questions agricoles, Johann Schneider-Ammann, propose de rejeter la motion Nicolet, rappelant que des mesures d'amélioration ont été prises, citant l'introduction de la force obligatoire en matière de contrats-types de segmentation.

Sans autre discussion, les sénateurs ne donnent pas suite aux deux initiatives cantonales qui passent donc à la commission compétente du Conseil national. La motion est, quant à elle, enterrée.⁷²

STANDESINITIATIVE
DATUM: 06.06.2018
KAREL ZIEHLI

L'initiative cantonale fribourgeoise exigeant une gestion des volumes de production laitière est rejetée par le Conseil des Etats, qui l'a traité en même temps que l'initiative cantonale genevoise et la motion Nicolet (où est exposée plus en détail la teneur des trois textes ainsi que des débats), toute deux s'intéressant aux mêmes problèmes. Elle passe donc aux mains de la commission compétente du Conseil national.⁷³

STANDESINITIATIVE
DATUM: 06.06.2018
KAREL ZIEHLI

L'initiative cantonale genevoise intitulée "La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire" est rejetée par le Conseil des Etats, tout comme l'initiative cantonale fribourgeoise et la motion Nicolet (où est exposée plus en détail la teneur des trois textes ainsi que des débats) se penchant toutes deux sur les mêmes problèmes.⁷⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 18.07.2018
KAREL ZIEHLI

Bell se lance dans la course à la viande de laboratoire. L'entreprise spécialisée dans la transformation des produits carnés a, en effet, annoncé avoir investi dans la start-up Mosa Meat qui a pour objectif de proposer un produit commercialisable d'ici à 2021. La technique employée par la start-up néerlandaise consiste à cultiver des cellules provenant de bœuf dans une préparation constituée de nutriments et d'agents de croissance afin de reconstituer des fibres de viande. A ce jour, les viandes synthétiques ne représentent pas une concurrence pour l'industrie carnée classique, comme précisé dans les médias par le vice-directeur de l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPS), Philipp Sax. Cet ersatz est encore trop cher à produire – CHF 60.- par kilo à l'heure actuelle – et n'égalerait pas, en termes de qualité gustative, la viande classique. Mosa Meat n'est pas la seule entreprise à explorer cette voie des viandes dites «propres». Ce marché est vu comme prometteur, car il pourrait offrir aux consommatrices et consommateurs renonçant à la viande pour des raisons éthiques la possibilité d'en consommer à nouveau, aucun animal n'ayant besoin d'être abattu pour la créer. La viande synthétique répond à un deuxième enjeu, à savoir la hausse constante, au niveau mondial, de la consommation de produits carnés, la FAO projetant une augmentation de 70% de celle-ci d'ici à 2050. Un extrait de cellules de bœuf permettant de créer des fibres de viande suffisantes pour façonner 80'000 burgers, une partie de cette augmentation pourrait ainsi être amortie. Finalement, cette viande pourrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effets de serre émises par la production animale, qui compte parmi les domaines les plus nuisibles pour le climat. Afin de pouvoir être commercialisée, la viande de laboratoire devra au préalable recevoir l'aval de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ou de l'Union européenne.⁷⁵

STANDESINITIATIVE
DATUM: 18.09.2018
KAREL ZIEHLI

Bien que rejetée par la chambre haute, **l'initiative cantonale genevoise sur la gestion des quantités de lait trouve les faveurs du Conseil national**, tout comme les initiatives – très similaires dans leur contenu – des cantons du Jura et de Fribourg. Une majorité de la CER-CN était pourtant opposée aux trois textes, considérant, comme expliqué par le rapport francophone Christian Lüscher (plr, GE) lors des débats en chambre, que la résolution de la crise laitière passera par la valorisation des produits laitiers, en mettant en place une stratégie en matière de qualité. La commission a, de ce fait, élaboré une motion permettant d'accroître la valeur ajoutée des fromages. Un retour des contingentements laitiers – tels que connus avant leur abandon en 2009 – ne permettrait pas de résoudre le problème. C'est ce que défendent également les représentants du secteur laitier d'après le rapporteur germanophone de la commission, Beat Jans (ps, BS). Une minorité de la commission n'est pas de cet avis, comme défendu par Toni Brunner (udc, SG). Il estime, en effet, que sans mesures dans ce sens, la disparition des exploitations laitières particulièrement dans les régions préalpines et alpines sera irrémédiable, les productrices et producteurs ne pouvant pas couvrir l'ensemble de leurs frais, au vu des prix appliqués. Ainsi, une majorité de la chambre du peuple souhaite agir dans ce sens et soutient les trois initiatives (initiative genevoise: 89 voix contre 72 et 22 abstentions). La minorité réussit à convaincre des député.e.s de l'ensemble des partis, à l'exception des verts libéraux.⁷⁶

STANDESINITIATIVE
DATUM: 25.09.2018
KAREL ZIEHLI

Trois initiatives cantonales similaires étaient traitées par la chambre du peuple. Celles-ci souhaitent le retour d'une gestion des quantités de lait produites en Suisse, afin d'améliorer la situation des productrices et des producteurs laitiers. **L'initiative cantonale fribourgeoise sur la gestion des quantités de lait** – tout comme les initiatives provenant des cantons de Genève et du Jura – trouve les faveurs du Conseil national (pour les débats voir cet article-ci). L'initiative est soutenue par 88 député.e.s contre 75, tandis que 22 parlementaires se sont abstenus. Les voix proviennent majoritairement de l'UDC, mais l'idée trouve un soutien dans tous les partis, à l'exception des verts libéraux.⁷⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 30.11.2018
KAREL ZIEHLI

Le débat sur les OGM s'est une nouvelle fois ravivé avec l'arrivée sur le marché européen de champignons américains modifié par mutagenèse. Ce procédé consiste à modifier le génome d'une plante, mais sans y introduire de gènes étrangers, comme c'est le cas des méthodes classiques d'OGM. Ces nouvelles techniques ont notamment été rendues possible par l'invention des ciseaux génétiques appelés **Crispr/Cas9**, également utilisé dans d'autres domaines (médical, etc.). Dans le cas des champignons cités ci-dessus, les chercheurs ont simplement supprimé les gènes responsables du brunissement de ceux-ci. Soumise à ce cas, la Cour de Justice de l'Union européenne

(CJUE) a estimé que les aliments ayant été modifiés par ces techniques de mutagenèse s'apparentent à des organismes génétiquement modifiés et tombent donc sous la loi gérant ces méthodes de production. Elle a considéré, en effet, que les mêmes effets que ceux générés par les OGM sont recherchés au travers de cette méthode et que le principe de précaution doit donc primer.

Cette décision a un impact considérable sur de nombreux aspects. En effet, ces nouvelles techniques sont vues, par certains, comme une solution pour l'agriculture du futur, avançant que l'utilisation de pesticides peut être drastiquement réduite par l'amélioration de certaines caractéristiques des végétaux. De plus, ils avancent que les techniques de mutagenèse constituent une simple accélération de la sélection végétale classique qui peut, elle, durer des dizaines d'années. La décision de la CJUE est donc un coup de frein à la recherche dans ce domaine. Les opposant.e.s à cette technique se sont, eux, réjouis de cette décision. Ils considèrent, en effet, que les techniques de mutagenèses sont un moyen d'introduire les OGM par la petite porte, comme le redoutent l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique et l'Association des petits paysans qui ont déposé à Berne une pétition (18.2018) munie de 30'000 signatures à ce sujet.

On pensait la Suisse directement touchée par cette décision. Markus Hardegger, spécialiste à l'OFAG, précisait dans les médias que la Confédération adopte, en principe, la même base légale que l'Union européenne. Mais, contre toute attente, le Conseil fédéral a annoncé, fin 2018, vouloir se montrer plus libéral en la matière que la CJUE. Il ne souhaite pas mettre toutes ces méthodes dans le même panier et veut ainsi différencier les produits issus de ces nouvelles méthodes des OGM classiques. Dans son communiqué de presse, il a déclaré que: «Si, d'un point de vue scientifique et juridique, cette nouvelle technologie est considérée comme une technique de modification génétique, il n'est en revanche pas encore clair si les produits issus de cette technologie doivent être considérés comme des organismes génétiquement modifiés au sens de la législation actuelle.» Dans ce contexte, il faut rappeler que la production d'OGM en Suisse est soumise à un moratoire jusqu'en 2021. Le Conseil fédéral a donc chargé l'Administration fédérale d'élaborer un projet de modification de la LGG afin de prendre en compte ces nouvelles technologies. Ce projet sera ensuite soumis à une procédure de consultation.⁷⁸

Tierische Produktion

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 27.04.2016
KAREL ZIEHLI

L'étiquetage des produits importés issus d'animaux tués fait débat au sein du parlement fédéral. L'initiative parlementaire du député UDC Pierre Rusconi (TI) vise à rendre obligatoire un étiquetage indiquant que les animaux n'ont pas été élevé dans le respect des normes suisses édictées dans la LPA. La proposition du tessinois n'a pas trouvé de consensus entre les commissions des deux chambres.

La CSEC-CN s'est, tout d'abord, prononcée en faveur du texte par 17 voix contre 6 et 2 abstentions. Elle souhaitait ainsi permettre à la population d'être mieux informée sur les produits provenant de l'étranger. De plus, elle en a profité pour déposer le postulat 14.3669 qui demande au Conseil fédéral d'élaborer un rapport de situation quant à l'étiquetage des produits importés.

La Commission de la science de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) a, elle, décidé par 8 voix contre 3 et 2 abstentions de rejeter l'initiative parlementaire. Elle estime, en effet, qu'il serait trop difficile de contrôler sa juste application à l'étranger. De plus, elle considère que la loi actuelle est suffisante: les producteurs peuvent, aujourd'hui déjà, avoir recours à la déclaration facultative pour mettre en valeur leurs produits.

Par ce refus, le dossier est automatiquement retourné à la commission du Conseil national. Après avoir tout d'abord décidé d'ajourner son examen en attente du rapport résultant du postulat qu'elle avait déposé à ce sujet, la CSEC-CN a pris la décision de rester sur ses positions et de soutenir, par 16 voix contre 5 et 2 abstentions, une nouvelle fois le texte. Elle a justifié sa décision par la nécessité de protéger tant les animaux, les consommatrices et consommateurs que les paysannes et paysans suisses. Une minorité de commission s'est également formée pour appeler le Conseil national à refuser le texte.

Malgré le fort soutien de sa commission, la chambre du peuple a décidé de rejeter l'initiative parlementaire Rusconi, suivant la proposition de la minorité ainsi que de la CSEC-CE. Andrea Gmür-Schönenberger (pdc, LU) a insisté sur la difficulté de mettre une telle proposition en œuvre, tout en rappelant que cela amènerait plus de bureaucratie alors que le secteur agro-alimentaire souhaite, au contraire, la réduire. La

députée lucernoise a préféré prôner une réduction de la charge administrative pour les agricultrices et agriculteurs suisses pour rester compétitif face à l'extérieur. 99 parlementaires du centre et de la droite ont suivi sa position, tandis que 87 parlementaires de tous bords ont donné leur voix à l'initiative. Trois élus de l'UDC se sont, en outre, abstenus.⁷⁹

Pflanzliche Produktion

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 05.10.1990
SERGE TERRIBILINI

Plusieurs interventions parlementaires se sont également préoccupées du **problème des récoltes excédentaires**. La motion Berger (udc, VD) (89.614) a proposé au Conseil fédéral d'encourager les cultures de substitution à usages industriels (huile de colza, par exemple), ce qui devrait permettre de diminuer les surfaces consacrées aux céréales. Le gouvernement approuva, tout en soulignant qu'une telle utilisation des matières premières avait l'inconvénient d'être fort onéreuse. La motion fut transmise comme postulat par le Conseil national. Le postulat Diener (pe, ZH) (89.782) a demandé que l'exécutif, pour résoudre le problème des surplus, favorise les cultures biologiques en ne soutenant les prix à la production que pour celles pratiquées selon des méthodes respectueuses de l'environnement. Ce texte fut également transmis par la grande Chambre, tout comme celui de J. Kühne (pdc, SG) (90.661) suggérant de promouvoir l'exploitation collective des machines agricoles afin de diminuer les coûts de production.⁸⁰

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 22.09.2001
FRANÇOIS BARRAS

Une clause de la politique agricole 2007 du gouvernement concerne un **soutien aux réformes structurelles de la viticulture suisse**. Le projet fédéral préconise notamment une réduction des surfaces réservées aux vins blancs de type chasselas (en excédent), une reconversion de ces cépages en spécialités de blancs et de rouges, un soutien aux ventes suisses à l'exportation et une amélioration de l'image des vins helvétiques. L'OFAG a en outre annoncé vouloir renforcer le contrôle des vins bio selon des critères standards. Chaque exploitant estampillé bio devra envoyer un échantillon de sa production à un laboratoire de Schaffhouse. La Suisse comptait 60 vigneron·nes bio en 2001, pour une part d'environ 1% de la production nationale.⁸¹

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 07.08.2012
JOHANNA KÜNZLER

Der Dachverband Schweizer Knospe-Betriebe (Bio Suisse) konstatierte Anfang April erstmals seit 2004 wieder eine Zunahme an **biologisch produzierenden Betrieben**. Damit ist jeder zehnte Hof in der Schweiz inzwischen ein Bio-Hof, und von der landwirtschaftlichen Fläche werden 11% biologisch bestellt. Auch der Bio-Markt ist gewachsen: Im Lebensmittelbereich nimmt er inzwischen 6% Marktanteil ein.⁸²

MOTION

DATUM: 04.03.2015
LAURA SALATHE

Wie Nationalrat Yannick Buttet (cvp, VS) feststellte, sind die Marktstände der Schweizer Obst- und Gemüsehändler an internationalen Handelsmessen deutlich kleiner und bescheidener als diejenigen der Schweizer Importförderungsprogramme (SIPPO), welche mit finanziellen Mitteln den Import von landwirtschaftlichen Produkten aus Entwicklungsländern in die Schweiz fördern. Um diesem Sachverhalt entgegenzuwirken, forderte Buttet in einer Motion mit dem Titel **„Obst- und Gemüsehandel. Förderung der Schweizer Marktteilnehmer“** den Bund dazu auf, ebenso viele finanzielle Mittel für die Förderung der Marktstände der Schweizer Obst- und Gemüsehändler zu sprechen, wie für die Marktstände der SIPPO ausgegeben werden.⁸²

Der Bundesrat wies die Forderung zurück, mit der Begründung, dass der Schweizer Obstverband und der Verband Schweizer Gemüseproduzenten zusammen jährlich rund CHF 3 Mio. subsidiäre Finanzhilfen erhielten und der Bund zusätzlich bereits bis zu 50 Prozent der Finanzierung der Messestände der Schweizer Gemüse- und Obstproduzenten übernehme. Wie viel Geld für die Messestände auf internationalen Handelsmessen ausgegeben wird, sollen die Verbände weiterhin selber entscheiden können. Eine Kopplung an das Budget der SIPPO-Stände wäre daher nicht sachgerecht, so die Begründung der Regierung.

Der Nationalrat sah dies zum grossen Teil ähnlich und lehnte die Motion mit 132 zu 28 Stimmen bei 18 Enthaltungen ab. Nur die Mitglieder der CVP-Fraktion stellten sich mehrheitlich hinter das Anliegen.⁸³

MOTION

DATUM: 17.06.2015
LAURA SALATHE

Auch der Ständerat entschied, die Motion Pezzatti (fdp, ZG) für vermehrte Investitionen in die Forschung zur Bekämpfung der **Kirschessigfliege** anzunehmen. Das Anliegen war unumstritten und die Statements der WBK-Sprecherin Géraldine Savary (sp, VD) und des Bundesrates thematisierten vor allem die Dringlichkeit des Vorhabens. Die Kirschessigfliege habe im vergangenen Jahr rund 10% der Trauben- und 30% der Steinobsternte unbrauchbar gemacht, so Bundesrat Johann Schneider-Ammann, weshalb es wichtig sei, das Problem nicht zu unterschätzen. Mit der Zusage des Ständerates wird die Forderung folglich von beiden Räten unterstützt und kann somit an den Bundesrat übergeben werden.⁸⁴

MOTION

DATUM: 24.09.2018
KAREL ZIEHLI

Les deux chambres n'ont pas réussi à s'accorder sur le classement de la motion Pezzatti. Suivant les recommandations de la CSEC-CN, le Conseil national était d'avis que les recherches sur la drosophile du cerisier devaient être poursuivies avec une stratégie durable allant au-delà de 2020, une position non partagée par le Conseil fédéral et le Conseil des Etats. Lors du règlement des divergences, les deux chambres ont maintenu leur position, la chambre haute estimant que les projets en cours pour lutter contre ce ravageur sont suffisants, comme expliqué par le rapporteur de la CSEC-CE Ruedi Noser (plr, ZH). Cette décision aura donc signé le classement du texte.⁸⁵

Lebensmittel

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.05.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

La Commission européenne a décidé de **ne pas comprendre l'emmental dans la liste des produits agricoles bénéficiant d'une dénomination protégée**: l'appellation emmental devenant générique, elle pourra être utilisée par n'importe quel producteur européen. Si l'OFAG a regretté la décision concernant ce fromage particulier, il a néanmoins exprimé son souhait de pouvoir aboutir à un accord qui permette aux autres produits helvétiques bénéficiant en Suisse d'une dénomination protégée de jouir d'une telle protection également au sein de l'UE. Cet accord devrait constituer l'un des objets du deuxième paquet des négociations bilatérales avec l'UE.⁸⁶

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 31.03.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Bio Suisse a annoncé qu'en une année, le nombre d'exploitations agricoles ayant rejoint sa structure a doublé. Le nombre d'**exploitations biologiques** atteint ainsi 11% de l'ensemble des exploitations agricoles. Les parts de marché en Suisse alémanique, en Suisse italienne et en Suisse romande sont respectivement de 5,9%, 5,5% et 5,2%. La vente directe a augmenté de 10% pour atteindre une part de marché de 5,4%.⁸⁷

BERICHT

DATUM: 04.03.2016
LAURA SALATHE

Im Frühjahr 2016 erschien als Antwort auf das Postulat Savary (sp, VD) der Bericht zum momentanen Stand der Bestrafung und Verfolgung von missbräuchlicher Verwendung von geschützten Bezeichnungen. Darunter fallen etwa geografische Angaben wie «Gruyère» oder auch spezifische Merkmale zum Herstellungsprozess eines Produktes wie beispielsweise die Labels «Bio» oder «Freilandhaltung». Einen zentralen Auftrag erfüllte der Bericht, indem er aufzeigte, wie die **Bestrafung von betrügerischen Verwendungen geschützter Bezeichnungen** erfolgt und wie entsprechende Vergehen erkannt werden können.

Für die Sicherstellung von geschützten Bezeichnungen gibt es verschiedene Gesetze, die einen Verstoss regelten, wurde im Bericht erklärt. Zu ihnen gehörten das Landwirtschaftsgesetz, das Markenschutzgesetz sowie das Lebensmittelschutzgesetz. Abhängig davon, welcher Rechtsbestand genau betroffen ist, seien unterschiedliche Instanzen für die Aufsicht zuständig. In den meisten Fällen seien aber die kantonalen Stellen der Lebensmittelkontrollen verantwortlich. Sie hätten dafür Sorge zu tragen, dass Verstösse gegen das Lebensmittelgesetz korrekt geahndet würden. Ausserdem sorgten sie für die Anwendung des Landwirtschaftsgesetzes, welches die Klassifikation und Kennzeichnung von landwirtschaftlichen Produkten regelt. Dass das Landwirtschaftsgesetz ordnungsgemäss angewendet wird, werde wiederum vom Bundesrat kontrolliert.

Eine weitere Aufgabe des Berichtes war es, zu erläutern, welche Massnahmen vom Bund getroffen wurden, um die für die Schweiz wichtigen Bezeichnungen auch im Ausland zu schützen. Zu diesem Zweck wurden im Bericht verschiedene völkerrechtliche Verträge aufgelistet, welche Abmachungen über den gegenseitigen Schutz von geografischen Angaben beinhalten. Solche Verträge bestünden mit der EU und Russland sowie mit vielen weiteren Ländern wie etwa Mexiko oder Jamaika. Auch sei die Schweiz an verschiedenen weiteren Abkommen beteiligt wie dem Bio-Äquivalenz-Agreement,

welches regelt, dass die Bio-Standards der mitunterzeichnenden Länder untereinander als gleichwertig anerkannt werden. Eine solche Vereinbarung habe die Schweiz mit der EU, Japan, den USA und Kanada abgeschlossen.

Drittens sollten im Bericht, falls nötig, auch Instrumente zur Schliessung allfälliger Gesetzeslücken vorgeschlagen werden. Die Problematik liege laut dem Bericht vor allem darin, dass die Kontrolle der Verwendung von geschützten Bezeichnungen mehreren Rechtsnormen unterliege, welche in verschiedenen Gesetzen und Verordnungen geregelt seien und für deren Kontrolle und Sanktionen bei Verletzungen wiederum unterschiedliche Ämter auf Kantons- und Bundesebene zuständig seien. Aus diesem Grund sei eine der wichtigsten Massnahmen, die getroffen werden könne, um die Glaubwürdigkeit geschützter Bezeichnungen zu stärken, die Bereitstellung von Plattformen, die den spezifischen Austausch zwischen den Akteuren vereinfachen sollen.

Weitere wurde im Bericht festgehalten, dass zwar eine Meldepflicht von festgestellten Verstössen bei der Verwendung von geschützten Bezeichnungen bestünde, diese jedoch von den Zertifizierungsstellen kaum eingehalten würde. Aus diesem Grund wurde im Bericht vorgeschlagen, den Zertifizierungsstellen das Vorgehen einer Meldung eines Verstosses nochmals spezifisch zu vermitteln. Zusätzlich sollten auch die Kantonschemikerinnen und -chemiker darin instruiert werden, wie genau sie Fehlverhalten bei der Verwendung von geschützten Bezeichnungen zur Anzeige bringen können.⁸⁸

POSTULAT
DATUM: 30.08.2017
LAURA SALATHE

Der Bericht zur Erfüllung des Postulats Baumann (cvp, UR) über mögliche **Massnahmen gegen eine Deindustrialisierung in der Lebensmittelbranche** wurde im Herbst 2017 publiziert. Auf 18 Seiten behandelte der vergleichsweise knappe Bericht den Zustand des lebensmittelverarbeitenden Sektors sowie Einschätzungen zur Swissness-Gesetzgebung, zum sogenannten «Schoggi-Gesetz» und zum Stand des Zuckerrübenmarktes.

Der lebensmittelverarbeitende Sektor beschäftigte im Jahr 2014 71'000 Personen, was etwa 11 Prozent aller Industriearbeitsplätze oder 2 Prozent aller Beschäftigten in Vollzeitäquivalenz in der Schweiz entsprach. Innerhalb dieses Sektors waren die drei Branchen mit den meisten Beschäftigten die Backwarenherstellung mit 22'301 Arbeitsplätzen (31,3%), die Schlachtung und Fleischverarbeitung mit 14'092 Arbeitsplätzen (19,8%) und die Herstellung von sonstigen Nahrungsmitteln, welche 7'703 Personen (10,8%) beschäftigte.

Gesamthaft erwirtschaftete der untersuchte Sektor im Jahr 2014 einen Umsatz von rund CHF 35 Mrd. Gemessen am Umsatz der Gesamtindustrie entsprach dies einem Anteil von 12 Prozent. Seit 2008 war der Umsatz der Lebensmittelverarbeitung um 9 Prozent gestiegen. In der Schlussfolgerung über den Zustand des lebensmittelverarbeitenden Sektors kamen die Autoren des Berichts zum Schluss, dass die in der Untersuchung zusammengestellten Zahlen keine Hinweise auf eine «Deindustrialisierung» des Sektors liefern würden. Sowohl beim Umsatz als auch bei den Zahlen der Beschäftigten sei eine leicht positive Tendenz zu verzeichnen gewesen. Allerdings, so wurde im Bericht eingeräumt, reichten die Auswertungen nur bis ins Jahr 2014 und bildeten damit die Auswirkungen der Aufwertung des Franken im Jahr 2015 noch nicht ab. Es könne aber davon ausgegangen werden, dass das hohe Preisniveau der Agrarrohstoffe in der Schweiz, welches durch die Frankenstärke und den hohen Grenzschutz in der Schweiz bedingt wird, eine zentrale Herausforderung für den lebensmittelverarbeitenden Sektor in der Schweiz darstellen werde. Da die Branchen, welche vom Grenzschutz weniger betroffen waren, international eine hohe Wettbewerbsfähigkeit aufweisen würden, schloss der Bericht, dass tiefere Rohstoffpreise in der Schweiz die Exportchancen der übrigen Sektoren erhöhen und die Schutzzölle Zwecks erhoffter Wohlfahrtssteigerung längerfristig abgebaut werden sollten.

Zur Swissness-Gesetzgebung, welche die Grundsätze zur Verwendung von schweizerischen Herkunftsangaben für Lebensmittel festhält, beschrieb der Bericht die Massnahmen, welche der Bundesrat bis dahin umgesetzt hatte. So wurde zum Beispiel der Industrie bei der Berechnung des Mindestanteils der schweizerischen Rohstoffe in verschiedenen Bereichen mehr Flexibilität eingeräumt. In diesem Sinne war eine Bagatellklausel eingeführt worden, welche Ausnahmen für unwesentliche Zutaten wie etwa einer Prise Salz zulies. Trotz der Massnahmen, welche der Industrie den Anpassungsprozess erleichtern sollten, kam es von Seiten der Wirtschaft zu Unmut gegenüber der eingeführten Gesetzgebung. So beurteilten Unternehmen, die für ihre in der Schweiz verarbeitenden Produkte keine schweizerische Herkunftsangabe mehr verwenden durften dies als Verlust eines kommunikativen Mehrwerts.

Weiter behandelte der Bericht die Problematik rund um das sogenannte «Schoggi-

Gesetz». Das Gesetz, welches eigentlich «Bundesgesetz über die Ein- und Ausfuhr von Erzeugnissen aus Landwirtschaftsprodukten» heisst, aber fast immer nur «Schoggi-Gesetz» genannt wird, beinhaltet eine Regelung, welche Ausfuhrbeiträge für den Export von gewissen Lebensmitteln aus der Schweiz unterstützt. Die Höhe der Beiträge ist abhängig vom verfügbaren Budget sowie von der Differenz zwischen den Preisen des inländischen Marktes und des Welt- bzw. des EU-Marktes. An der WTO-Ministerkonferenz in Nairobi im Jahr 2015 war jedoch entschieden worden, dass Exportsubventionen, zu welchen auch die Ausfuhrbeiträge gehören, abgeschafft werden müssen. Für die Umsetzung wurde den Ländern eine Frist bis ins Jahr 2020 gewährt. Aus diesem Grund wurden nun Massnahmen geprüft, um die Konsequenzen des Wegfalls der Beiträge abzuschwächen. Der Bundesrat sah eine neue produktionsgebundene Stützung von Milch und Brotgetreide vor, welche budgetneutral mit den Geldern der ehemaligen Ausfuhrbeiträge finanziert werden könnte. Zudem sollte es den betroffenen Branchen für die Herstellung von Exportprodukten erleichtert werden günstige, zollfreie Rohstoffe aus dem Ausland zu importieren.

Zum Stand des Zuckerrübenmarktes wurde Folgendes berichtet: Da sich die EU und die Schweiz darauf geeinigt hatten auf Preisausgleichsmassnahmen für Zucker im Handel mit landwirtschaftlichen Verarbeitungserzeugnissen zu verzichten, entspreche der Preis des inländisch produzierten Zuckers dem Zuckerpreis in der EU. Dies ermögliche der Schweizer Lebensmittelbranche konkurrenzfähiger exportieren zu können und biete gleichzeitig die Voraussetzung für den Fortbestand der Schweizer Zuckerwirtschaft. Um auf dem tieferen Preisniveau erfolgreich zu bleiben, sei es wichtig kosteneffizient zu produzieren. Der Bundesrat unterstützte die Produktion zusätzlich mit einem Einzelkulturbeitrag für Zuckerrüben. Dieser lag im Jahr 2016 bei CHF 1'800 pro Hektare oder rund CHF 34 Mio. für die gesamte inländische Rübenproduktion.⁸⁹

1) FF, IV, 1996, p. 590 ss.; Presse du 29.6.96.

2) AB NR, 2012, S. 674 f.

3) AB NR, 2014, S. 1832; AB NR, 2016, S. 1164 f.

4) BLW (2016): Agrarbericht 2016; TA, 9.11.16

5) AB SR, 2017, S. 736

6) Bericht BR vom 01.11.17

7) Medienmitteilung Bauernverband vom 01.11.17; Medienmitteilung Bauernverband vom 28.11.17; Medienmitteilung Economiesuisse vom 01.11.17; Medienmitteilung FDP vom 01.11.17; Medienmitteilung Grüne vom 04.12.17; Medienmitteilung SVP vom 01.11.17; AZ, BZ, LT, LZ, Lib, NZZ, TA, TG, 2.11.17; AZ, 4.11.17

8) AB NR, 2018, S.769 ff.; Rapport du Conseil fédéral du 01.11.2017 – Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole.pdf

9) Bericht BR vom 01.11.17; FF, 2018, P. 2328

10) Rapport complémentaire sur le commerce durable (Proposition Rytz) – 14.08.18

11) Consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) du 14.11.18; 24H, BaZ, Blick, LT, Lib, NZZ, 15.11.18; BaZ, TA, 16.11.18; WoZ, 22.11.18; NZZ, 24.11.18

12) Presse des 9.11 et 10.11.93; JdG, 12.11.93; NZZ et NQ, 30.11.93.

13) BO CN, 1993, p. 2528 s.

14) Presse des 23.7, 12.10, 28.10, 1.11, 19.11, 22.11, 25.11, 12.12 et 13.12.94; Bund, 27.7.94; LZ, 25.7 et 26.7.94; JdG, 10.8.94; 24 Heures et NQ, 9.9.94; NQ, 28.10.94

15) Presse du 12.10.95

16) Bund, 4.5.96; 24 Heures, 26.10.96.

17) SGT, 15.1.96; NQ, 25.1.96; presse du 21.2.96.

18) 24h, 15.1.00; TA, 22.11.00.; LT, 11.4.00 (chiffres bio); presse du 29.3.00 (appel).

19) Bio Suisse (2017). Le Bio en chiffres 2017; LMD, TA, 15.4.18; NZZ, 9.5.18; AZ, 12.5.18; 24H, 18.6.18

20) BO CE, 1992, p. 486 s.; Bund, 1.4.92; NZZ, 2.4.92.

21) BO CN, 1992, p. 2295 s.; Presse du 1.12.92.

22) BO CN, 2002, p. 25.

23) Presse du 27.3.02.

24) BO CN, 2002, p.1522 ss., 1544 ss. et 1575 ss.

25) Presse du 16.10.02.

26) BO CE, 2002, p. 1141 ss.

27) Presse des 14.9, 21.12 et 23.12.02.

28) Presse du 26.3.03.

29) Presse du 29.4.03.

30) Presse des 15.1 (soutien de l'USP), 19.2 (conférence de presse des initiants) et 19.9.03 (aboutissement de l'initiative); FF, 2003, p. 6327.

31) Presse du 19.11.03.

32) Communiqué de presse, 23.3.04 (disponible sur www.bio-suisse.ch); Express, 24.3.04.

33) FF, 2004, p. 4629 ss.

34) Express, 8.9.04.

35) BO CE, 2005, p. 265 ss.

36) Communiqué de presse de Bio Suisse, 28.3.06.

37) BO CN, 2005, p. 787 ss. et 971; communiqué de presse de la CSEC-CN, 15.4.05; presse du 15.6.05; Exp., 18.6.05 (vote Meyer); FF, 2005, p. 3823 s.

38) 24h et LT, 29.9.05 (lancement de la campagne); presse du 4.10.05 (arguments opposants); SGT, 19.11.05 (mots d'ordre contraires); FF, 2005, p. 3823; presse du 28.11.05.; Voir entre autres: 24h, 29.9.05.

39) Hirter, Hans / Linder, Wolf (2005): Vox. Analyse des votations fédérales du 27 novembre 2005

40) 24h, 3.12.05.

41) NZZ et QJ, 4.1.06.

42) BO CE, 2006, p. 104.

43) Communiqué de presse de Bio Suisse, 3.4.07.

44) BO CN, 2006, p. 489; BO CE, 2006, p. 701 ss.

45) BO CN, 2006, p. 486; BO CE, 2006, p. 730 s.

- 46) BO CN, 2006, p. 486 ; BO CE, 2006, p. 730 s.
- 47) Communiqué de presse de Bio Suisse, 27.3.08.
- 48) BO CN, 2007, p. 1326 s.
- 49) Communiqué de presse de Bio Suisse, 24.3.09.
- 50) Presse du 15.5.08; LT, 9.12.08 (consultation).
- 51) Communiqué de presse Bio Suisse, 23.03.10.
- 52) BO CN, 2009, p. 1548.
- 53) FF, 2009, p. 4887 ss.; BO CE, 2009, p. 1114 ss.
- 54) BO CE, 2009, p. 1121 s.
- 55) Biosuisse Jahresbericht 2012; Medienmitteilung BfS vom 29.7.14; NZZ, 10.4.14
- 56) Lit. Bundesamt für Landwirtschaft
- 57) Bio Suisse Jahresbericht 2014; Medienmitteilung BFS vom 11.08.2015; AZ, BaZ, 9.4.15; SO, 12.4.15
- 58) AB NR, 2016, S. 550
- 59) AB NR, 2016, S.747; Rapport de la CSSS-CN du 20.01.2016.pdf
- 60) AB SR, 2016, S. 352ff.
- 61) AB NR, 2016, S. 1193; Postulat Bourgeois - 16.3050
- 62) AB NR, 2016, S. 2037 ff.; AZ, LMD, 6.12.16; LMD, NZZ, TG, 7.12.16
- 63) AB SR, 2017, S. 64ff.; LMD, LT, NZZ, 2.3.17
- 64) AB SR, 2017, S. 218 f.; TA, 14.3.17; NZZ, 15.3.17
- 65) AB NR, 2017, S. 629 ff.; NZZ, 4.5.17
- 66) AB NR, 2017, S.914 f.; Rapport de la CER-CN du 25.10.2016.pdf
- 67) AB SR, 2017, S. 428 ff.; Lib, 7.6.17; NZZ, 8.6.17
- 68) AB NR, 2017, S. 1223; AB SR, 2017, S. 542
- 69) Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Bourgeois 16.3050
- 70) AB NR, 2018, S.100 f.; Communiqué de presse du Conseil fédéral du 15.11.2017
- 71) AB NR, 2018, S. 219ff.
- 72) AB SR, 2018, S. 434 ff.; Rapport de la CER-CE du 13.04.2018
- 73) AB SR, 2018, S. 434 ff.
- 74) AB SR, 2018, S. 434 ff.
- 75) AZ, NZZ, TA, 18.7.18
- 76) AB NR, 2018, S. 1565 ff.
- 77) AB NR, 2018, S. 1565 ff.
- 78) Communiqué de presse de StopOGM du 31.08.2018.pdf; Communiqué de presse du Conseil fédéral du 30.11.2018; AZ, SGT, TG, 26.7.18; 24H, 28.7.18; SoZ, 29.7.18; NZZ, 8.8.18; BaZ, 27.8.18; NZZ, 22.1.19
- 79) AB NR, 2016, S.690 ff.; Communiqué de presse de la CSEC-CE du 23.01.2015; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 26.03.2015; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 29.08.2014; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 15.01.2016
- 80) BO CN, 1990, p. 1922 s.; BO CN, 1990, p. 691 s.; BO CN, 1990, p. 716
- 81) Presse du 22.9.01 (réformes); TG, 21.4.01 (vin bio).
- 82) NZZ, 4.4. und 7.8.12.
- 83) AB NR, 2015, S. 123 f.
- 84) AB SR, 2015, S. 618; NZZ, 18.6.15
- 85) AB NR, 2018, S.1411 ff.; AB NR,2018, S.827 ff.; AB SR, 2018, S.517 f.; AB SR, 2018, S.733 ff.; FF, 2018, P. 2326
- 86) JdG, 6.3.96; presse du 7.3.96
- 87) 24h, 31.3.11.
- 88) Bericht BR vom 04.03.2016
- 89) Bericht BR vom 30.8.17; Medienmitteilung WBF vom 22.12.2015; Blick, 22.12.15